

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-100		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	4,5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-101		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	4,5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-102		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	4,5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-103		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	4,5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-104		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	4,5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-105		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		3 / -	3 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		3 / -	3 / -		
Latérale min./max. (m)		2 / -			
Latérale totale min./max. (m)		4,5 / -	2 / -		
Arrière min./max. (m)		6,5 / -	6,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	6 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -	50 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		10	10		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	1 / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2	1,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)		50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 10	1 / 10		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 01 - Noyau historique

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-106		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-107		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		6 / -	6 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		6 / -	6 / -		
Latérale min./max. (m)		2 / -			
Latérale totale min./max. (m)		4,5 / -	2 / -		
Arrière min./max. (m)		7,5 / -	7,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	6 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -	50 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		10	10		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	1 / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2	1,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)		50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 10	1 / 10		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 01 - Noyau historique

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-108		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		30	30			
Profondeur minimale d'un lot (m)		35	35			
Superficie minimale d'un lot (m²)		1 500	1 500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-109		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		7,5 / -	7,5 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		7,5 / -	7,5 / -		
Latérale min./max. (m)		2 / -			
Latérale totale min./max. (m)		4,5 / -	2 / -		
Arrière min./max. (m)		7,5 / -	7,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	6 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -	50 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		9	9		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	1 / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,5	1,5		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)		50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 10	1 / 10		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 09 - Secteur commercial de la 117

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-110		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-111		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		24	24			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif		●	●			
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	6 / -	6 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	6 / -	6 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	4,5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	6 / -	6 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	6 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	55 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-112		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	4,5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-113		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -				
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-114		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Profondeur minimale d'un lot (m)						
Superficie minimale d'un lot (m²)		1 500	1 500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -				
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-115		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	4,5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-116		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	4,5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-117		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Récréotouristique		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -				
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-118		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		24	24			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Grille des usages et des normes		Zone	CV-RF-119			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	22					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	750					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	25					

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-120		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -				
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-121		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Récréotouristique		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		750	750			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -				
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CV-RF-122			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18					
Profondeur minimale d'un lot (m)	27,5					
Superficie minimale d'un lot (m²)	750					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	20					

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-123		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Récréotouristique		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		750	750			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -				
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-124		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25	25	
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	500	500	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●	●		
Logements/terrain max. (logements/ha)		40	40	40		
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale			●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●	●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●		
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité					(1)(2)	
C-2 : Commerce et services à portée élargie					(2)	
C-3 : Services professionnels et bureaux					●	
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation					(3)	
C-8 : Commerce de restauration					(4)	
C-9 : Commerce d'hébergement					(5)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage					●	
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					55	
Bâti/terrain max. (%)		25	25	25	25	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	●
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Latérale min./max. (m)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -	7 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2	1,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60	60	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10	1 / 10	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé				B	

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 06 - Rue Labelle
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Excluant l'usage pharmacie.		
(2) La superficie de plancher maximale est de 500 m ² .		
(3) Excluant les usages salle d'amusement (arcades), modèles réduits motorisés, marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin du sous-groupe « commerce de récréation extérieure intensive » et les usages du groupe d'usages « récréation extérieure extensive ».		
(4) Excluant les usages restaurant saisonnier et restaurant routier. La superficie de plancher maximale est de 250 m ² .		
(5) Excluant les usages résidence de tourisme, hébergement d'envergure et hébergement routier.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-125	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25	
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	500	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●	●	●	
Logements/terrain max. (logements/ha)		40	40	40	
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale			●		
H-2 : Habitation bifamiliale	●		●		
H-3 : Habitation trifamiliale	●		●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		25	25	25	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Avant secondaire min./max. (m)		7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Latérale min./max. (m)		3 / -		3 / -	
Latérale totale min./max. (m)		6 / -	3 / -	6 / -	
Arrière min./max. (m)		7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	6 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -	50 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		12,5	12,5	12,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 3	1 / 3	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2	1,2	1,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)		50	50	50	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		60	60	60	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 10	1 / 10	1 / 10	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)		A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-126		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Récréotouristique			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18		
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25		
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	500		
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●	●		
Logements/terrain max. (logements/ha)		40	40	40		
Usage principal						
Classe d’usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale			●			
H-2 : Habitation bifamiliale	●		●			
H-3 : Habitation trifamiliale	●		●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●		
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d’usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d’usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d’hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d’usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques						
Classe d’usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		25	25	25		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Latérale min./max. (m)	3 / -		3 / -		
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -	6 / -		
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5	12,5	12,5		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-127		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18	7	
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25	25	
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	500	300	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●	●	●	
Logements/terrain max. (logements/ha)		40	40	40	40	
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale			●		●	
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●	●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●		
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30	30	30	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		
Contiguë				●	
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -		2 / -		
Latérale totale min./max. (m)	4,5 / -	3 / -	4,5 / -	3 / -	
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -	7 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -	60 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5	12,5	12,5	10	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2	1,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60	60	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10	1 / 10	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-128	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)		27,5	27,5	27,5	
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	500	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale		●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●	●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie		●			
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration		(2)			
C-9 : Commerce d'hébergement		(3)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		50	50	50	

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-129		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18	18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)	25	25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)	500	500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●	●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)	40	40	40			
Usage principal						
Classe d’usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale	●	●				
H-3 : Habitation trifamiliale	●	●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d’usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d’usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d’hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d’usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques						
Classe d’usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	25	25	25			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Latérale min./max. (m)	3 / -		3 / -		
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -	6 / -		
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5	12,5	12,5		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-130		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18		
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25		
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	500		
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●	●		
Logements/terrain max. (logements/ha)		40	40	40		
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale			●			
H-2 : Habitation bifamiliale	●		●			
H-3 : Habitation trifamiliale	●		●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●		
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		25	25	25		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Latérale min./max. (m)	3 / -		3 / -		
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -	6 / -		
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5	12,5	12,5		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE 12 - Secteur sablière à Émond

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-131		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18	18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)	25	25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)	500	500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●	●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)	40	40	40			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale	●	●				
H-3 : Habitation trifamiliale	●	●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	25	25	25			

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-132		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Récréotouristique			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18	18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)	25	25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)	500	500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●	●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)	40	40	40			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale	●	●				
H-3 : Habitation trifamiliale	●	●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	25	25	25			

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-133		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		22	22	25		
Profondeur minimale d'un lot (m)		27,5	30	30		
Superficie minimale d'un lot (m²)		750	750	3 000		
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé				●		
Logements/terrain max. (logements/ha)				45		
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale	●			●		
H-3 : Habitation trifamiliale	●			●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●	●		
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements			(1)	(1)		
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30	40		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-134		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18		
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25		
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	500		
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale			●			
H-2 : Habitation bifamiliale	●		●			
H-3 : Habitation trifamiliale	●		●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●		
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements				(1)		
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		40	40	40		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -		
Latérale min./max. (m)	2 / -		2 / -		
Latérale totale min./max. (m)	4 / -	2 / -	4 / -		
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5	12,5	12,5		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 04 - Corridor urbain
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 8.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-135	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		15	15	15	
Profondeur minimale d'un lot (m)		30	30	30	
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	500	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale			●		
H-2 : Habitation bifamiliale	●		●		
H-3 : Habitation trifamiliale	●		●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d’hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		25	25	25	

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-136	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	18	18	18		
Profondeur minimale d'un lot (m)	25	25	25		
Superficie minimale d'un lot (m²)	500	500	500		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale		●			
H-2 : Habitation bifamiliale	●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale	●	●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●		
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d’hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	25	25	25		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-137		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18		
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25		
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800	800		
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale			●			
H-2 : Habitation bifamiliale	●		●			
H-3 : Habitation trifamiliale	●		●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●		
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements				(1)		
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		50	50	50		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-138	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25	
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	500	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale			●		
H-2 : Habitation bifamiliale	●		●		
H-3 : Habitation trifamiliale	●		●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		30	30	30	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Latérale min./max. (m)	2 / -		2 / -		
Latérale totale min./max. (m)	4 / -	2 / -	4 / -		
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5	12,5	12,5		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 04 - Corridor urbain

PIIA 09 - Secteur commercial de la 117

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-139		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18	18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)	25	25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)	500	500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●	●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)	40	40	40			
Usage principal						
Classe d’usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale	●	●				
H-3 : Habitation trifamiliale	●	●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d’usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d’usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d’hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d’usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques						
Classe d’usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	25	25	25			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Latérale min./max. (m)	3 / -		3 / -		
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -	6 / -		
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5	12,5	12,5		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-140	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25	
Superficie minimale d'un lot (m²)		750	750	750	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale			●		
H-2 : Habitation bifamiliale	●		●		
H-3 : Habitation trifamiliale	●		●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements				(1)	
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		50	50	50	

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-141		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18		
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25		
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	500		
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●	●		
Logements/terrain max. (logements/ha)		40	40	40		
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale			●			
H-2 : Habitation bifamiliale	●		●			
H-3 : Habitation trifamiliale	●		●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●		
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements				(1)		
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		25	25	25		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-CCM-142		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Corridor commercial mixte		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20	20	20	
Profondeur minimale d'un lot (m)		30	30	30	30	
Superficie minimale d'un lot (m²)		600	600	600	600	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●	●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité		(1)	(1)	(1)	(1)	
C-2 : Commerce et services à portée élargie		(1)	(1)	(1)	(1)	
C-3 : Services professionnels et bureaux		●	●	●	●	
C-4 : Commerce artériel léger		●	●	●	●	
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(2)	(2)	(2)	(2)	
C-8 : Commerce de restauration		●	●	●	●	
C-9 : Commerce d'hébergement		(3)	(3)	(3)	(3)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage		●	●	●	●	
P-2 : Communautaire d'envergure		●	●	●	●	
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)		90	90	90	90	
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		50	50	50	50	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -		2 / -		
Latérale totale min./max. (m)	4 / -	2 / -	4 / -	2 / -	
Arrière min./max. (m)	5 / -	5 / -	5 / -	5 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -	7 / -	6 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -	50 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10	10	10	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,6	0,6	0,6	0,6	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	25	25	25	25	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50	50	50	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12	1 / 12	1 / 12	1 / 12	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	B	B	B	B	

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 02 - Rue Saint-Jovite
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher maximale est de 500 m ² .		
(2) Excluant les usages salle d'amusement (arcades), modèles réduits motorisés, marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin du sous-groupe « commerce de récréation extérieure intensive » et les usages du groupe d'usages « récréation extérieure extensive ».		
(3) Excluant les usages résidence de tourisme et hébergement routier.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-CCM-143		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Corridor commercial mixte		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		25	25	25	25	
Profondeur minimale d'un lot (m)		35	35	35	35	
Superficie minimale d'un lot (m²)		950	950	950	950	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●	●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité		(1)	(1)	(1)	(1)	
C-2 : Commerce et services à portée élargie		(1)	(1)	(1)	(1)	
C-3 : Services professionnels et bureaux		●	●	●	●	
C-4 : Commerce artériel léger		(2)	(2)	(2)	(2)	
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(3)	(3)	(3)	(3)	
C-8 : Commerce de restauration		(4)	(4)	(4)	(4)	
C-9 : Commerce d'hébergement		(5)	(5)	(5)	(5)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage		●	●	●	●	
P-2 : Communautaire d'envergure		●	●	●	●	
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)		90	90	90	90	
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		50	50	50	50	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	9 / -	9 / -	9 / -	9 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	9 / -	9 / -	9 / -	9 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -		2 / -		
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	2 / -	5 / -	2 / -	
Arrière min./max. (m)	9 / -	9 / -	9 / -	9 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -	7 / -	6 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -	50 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10	10	10	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,6	0,6	0,6	0,6	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	25	25	25	25	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50	50	50	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12	1 / 12	1 / 12	1 / 12	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	B	B	B	B	

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 02 - Rue Saint-Jovite
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher maximale est de 500 m ² .		
(2) Excluant les usages de magasins de ventre d'articles pour les piscines.		
(3) Excluant les usages salle d'amusement (arcades), modèles réduits motorisés, marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin du sous-groupe « commerce de récréation extérieure intensive » et les usages du groupe d'usages « récréation extérieure extensive ».		
(4) Uniquement les usages de restaurant et restaurant routier.		
(5) Uniquement l'usage hébergement moyen.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-CCM-144		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Corridor commercial mixte		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		15	15	15	15	
Profondeur minimale d'un lot (m)		30	30	30	30	
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	500	500	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●	●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité		(1)	(1)	(1)	(1)	
C-2 : Commerce et services à portée élargie		(1)	(1)	(1)	(1)	
C-3 : Services professionnels et bureaux		●	●	●	●	
C-4 : Commerce artériel léger		(2)	(2)	(2)	(2)	
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(3)	(3)	(3)	(3)	
C-8 : Commerce de restauration		(4)	(4)	(4)	(4)	
C-9 : Commerce d'hébergement		(5)	(5)	(5)	(5)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage		●	●	●	●	
P-2 : Communautaire d'envergure		●	●	●	●	
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)		90	90	90	90	
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		75	75	75	75	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -		2 / -		
Latérale totale min./max. (m)	4 / -	2 / -	4 / -	2 / -	
Arrière min./max. (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -	50 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10	10	10	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,6	0,6	0,6	0,6	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	25	25	25	25	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50	50	50	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12	1 / 12	1 / 12	1 / 12	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	B	B	B	B	

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 02 - Rue Saint-Jovite
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher maximale est de 500 m ² .		
(2) Excluant les usages de magasins de ventre d'articles pour les piscines.		
(3) Excluant les usages salle d'amusement (arcades), modèles réduits motorisés, marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin du sous-groupe « commerce de récréation extérieure intensive » et les usages du groupe d'usages « récréation extérieure extensive ».		
(4) Uniquement les usages de restaurant et restaurant routier.		
(5) Uniquement l'usage d'hébergement moyen.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-MF-145	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Mixité de faible intensité	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	18	18	18	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)	22	22	22	22	
Superficie minimale d'un lot (m²)	400	400	400	400	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale	●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale	●	●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●	●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité	(1)	(1)	(1)	(1)	
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)	(1)	(1)	(1)	
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration	(1) (3)	(1) (3)	(1) (3)	(1) (3)	
C-9 : Commerce d'hébergement	(1) (4)	(1) (4)	(1) (4)	(1) (4)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage	●	●	●	●	
P-2 : Communautaire d'envergure	●	●	●	●	
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	75	75	75	75	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -		2 / -		
Latérale totale min./max. (m)	4 / -	2 / -	4 / -	2 / -	
Arrière min./max. (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -	50 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	9,5	9,5	9,5	9,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2	0,2	0,2	0,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	20	20	20	20	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50	50	50	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12	1 / 12	1 / 12	1 / 12	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 2	A / 2	A / 2	A / 2	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	A	A	A	A	

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 01 - Noyau historique

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher maximale est de 250 m ² .		
(2) Excluant les usages du sous-groupe « service de transport ».		
(3) Uniquement les usages de restaurant.		
(4) Excluant les usages de résidence de tourisme et hébergement routier.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-MF-146	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Mixité de faible intensité	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18	18
Profondeur minimale d'un lot (m)		22	22	22	22
Superficie minimale d'un lot (m²)		400	400	400	400
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale	●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale	●	●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●	●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité	(1)	(1)	(1)	(1)	
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)	(1)	(1)	(1)	
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(1) (3)	(1) (3)	(1) (3)	(1) (3)	
C-8 : Commerce de restauration	(1) (4)	(1) (4)	(1) (4)	(1) (4)	
C-9 : Commerce d'hébergement	(1) (5)	(1) (5)	(1) (5)	(1) (5)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage	●	●	●	●	
P-2 : Communautaire d'envergure	●	●	●	●	
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	75	75	75	75	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -		2 / -		
Latérale totale min./max. (m)	4 / -	2 / -	4 / -	2 / -	
Arrière min./max. (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -	50 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	9,5	9,5	9,5	9,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2	0,2	0,2	0,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	20	20	20	20	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50	50	50	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12	1 / 12	1 / 12	1 / 12	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 2	A / 2	A / 2	A / 2	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	A	A	A	A	

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 01 - Noyau historique
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher maximale est de 250 m ² .		
(2) Excluant les usages du sous-groupe « service de transport ».		
(3) Excluant les usages salle d'amusement (arcades), modèles réduits motorisés, marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin du sous-groupe « commerce de récréation extérieure intensive » et les usages du groupe d'usages « récréation extérieure extensive ».		
(4) Uniquement les usages de restaurant.		
(5) Excluant les usages de résidence de tourisme et hébergement routier.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-MF-147	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Mixité de faible intensité	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	18	18	18	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)	22	22	22	22	
Superficie minimale d'un lot (m²)	400	400	400	400	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale	●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale	●	●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●	●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1) (3)	(1) (3)	(1) (3)	(1) (3)	
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)	(1)	(1)	(1)	
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration	(1) (4)	(1) (4)	(1) (4)	(1) (4)	
C-9 : Commerce d'hébergement	(1) (5)	(1) (5)	(1) (5)	(1) (5)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage	●	●	●	●	
P-2 : Communautaire d'envergure	●	●	●	●	
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	75	75	75	75	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -		2 / -		
Latérale totale min./max. (m)	4 / -	2 / -	4 / -	2 / -	
Arrière min./max. (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	65 / -	50 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	9,5	9,5	9,5	9,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2	0,2	0,2	0,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	20	20	20	20	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50	50	50	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12	1 / 12	1 / 12	1 / 12	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 2	A / 2	A / 2	A / 2	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	A	A	A	A	

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 01 - Noyau historique
PIIA 09 - Secteur commercial de la 117
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher maximale est de 250 m ² .		
(2) Uniquement les usages de boucherie, pâtisserie, biscuiterie, confiserie, bar laitier, boulangerie, magasin de fruits et de légumes.		
(3) Excluant les usages du sous-groupe « service de transport ».		
(4) Uniquement les usages de restaurant.		
(5) Excluant les usages de résidence de tourisme et hébergement routier.		

Grille des usages et des normes		Zone	CV-P-148			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Publique et institutionnelle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18					
Profondeur minimale d'un lot (m)	30					
Superficie minimale d'un lot (m²)	2 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)					
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage	(2)					
P-2 : Communautaire d'envergure	(3)					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement	●					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne	(4)					
P-7 : Utilité publique lourde	●					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Grille des usages et des normes		Zone	CV-P-149			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Publique et institutionnelle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	15					
Profondeur minimale d'un lot (m)	20					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	1 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage	●					
P-2 : Communautaire d'envergure	●					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	50					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		7,5 / -			
Latérale min./max. (m)		3 / -			
Latérale totale min./max. (m)		6 / -			
Arrière min./max. (m)		7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		12			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		0,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)		50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)		A / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 02 - Rue Saint-Jovite
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CV-P-150			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Publique et institutionnelle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18					
Profondeur minimale d'un lot (m)	27,5					
Superficie minimale d'un lot (m²)	750					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne	(1)					
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	10					

Grille des usages et des normes		Zone	CV-P-151			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Publique et institutionnelle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	30					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	2 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage	●					
P-2 : Communautaire d'envergure	●					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	30					

Grille des usages et des normes		Zone		CV-P-152	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Publique et institutionnelle	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	18				
Profondeur minimale d'un lot (m)	25				
Superficie minimale d'un lot (m ²)	500				
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage	(1)				
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement		●			
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation	●				
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	30	30			

Grille des usages et des normes		Zone		CV-P-153		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Publique et institutionnelle		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		15	15			
Profondeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		300	300			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage		●				
P-2 : Communautaire d'envergure		●				
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement			●			
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		75	75			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		2 / -	2 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		2 / -	2 / -		
Latérale min./max. (m)		2 / -	2 / -		
Latérale totale min./max. (m)		4 / -	4 / -		
Arrière min./max. (m)		4 / -	4 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		12			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	- / 1		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		0,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)		20	20		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		50	50		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 12	1 / 12		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)		A / 5	A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 01 - Noyau historique

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CV-RFM-154			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de faible à moyenne densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale	●					
H-3 : Habitation trifamiliale	●					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		2 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		2 / -			
Latérale min./max. (m)		2 / -			
Latérale totale min./max. (m)		4 / -			
Arrière min./max. (m)		4 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)		25			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		50			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)		A / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CV-RFM-155			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de faible à moyenne densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale	●					
H-3 : Habitation trifamiliale	●					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		5 / -			
Latérale min./max. (m)		3 / -			
Latérale totale min./max. (m)		6 / -			
Arrière min./max. (m)		6 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)		50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)		A / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CV-RFM-156			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de faible à moyenne densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale	●					
H-3 : Habitation trifamiliale	●					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	50					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		3 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		3 / -			
Latérale min./max. (m)		2 / -			
Latérale totale min./max. (m)		4 / -			
Arrière min./max. (m)		6 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)		25			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		50			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)		A / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 01 - Noyau historique
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CV-RTF-157			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de très faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	60					
Superficie minimale d'un lot (m²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	8,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	25					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		7,5 / -			
Latérale min./max. (m)		2 / -			
Latérale totale min./max. (m)		4 / -			
Arrière min./max. (m)		7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		50			
Surface végétalisée du terrain min. (%)		70			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		70			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 6			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CV-RTF-158			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de très faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	30					
Superficie minimale d'un lot (m²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	8,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	20					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		7,5 / -			
Latérale min./max. (m)		2 / -			
Latérale totale min./max. (m)		4 / -			
Arrière min./max. (m)		7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		50			
Surface végétalisée du terrain min. (%)		70			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		70			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 6			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CV-RTF-159			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de très faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	30					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	750					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		7,5 / -			
Latérale min./max. (m)		3 / -			
Latérale totale min./max. (m)		6 / -			
Arrière min./max. (m)		7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		50			
Surface végétalisée du terrain min. (%)		70			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		70			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 6			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-TO-160		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Touristique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		40	7			
Profondeur minimale d'un lot (m)		45	45			
Superficie minimale d'un lot (m²)		2 000	3 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile		●				
H-7 : Parc de maisons mobiles		●				
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation			(2)			
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		20	20			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		7 / -	7 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		7 / -	7 / -		
Latérale min./max. (m)		2 / -	2 / -		
Latérale totale min./max. (m)		4 / -	4 / -		
Arrière min./max. (m)		6 / -	6 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		7	8		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 1	- / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,5	0,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		50	50		
Surface végétalisée du terrain min. (%)		70	70		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		70	70		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 6	1 / 6		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)			A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Malgré toute disposition contraire, aucune coupe d'arbres n'est autorisée dans une bande d'une profondeur minimale de 10 mètres en bordure de l'emprise de la rue Labonté lorsqu'un bâtiment et étêtage de type maison mobile est adjacent à cette rue.		
(2) Uniquement l'usage de terrain de camping.		

Grille des usages et des normes		Zone	CV-TO-161			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	750					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration	(2)					
C-9 : Commerce d'hébergement	(3)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	50					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	9 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	9 / -				
Latérale min./max. (m)	3 / -				
Latérale totale min./max. (m)	6 / -				
Arrière min./max. (m)	9 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	9,5				
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	45				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5				
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 09 - Secteur commercial de la 117
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Excluant les usages de salle d'amusement et du sous-groupe d'usages « récréation extérieur extensive », à l'exception de l'usage de glissade sur neige.		
(2) Excluant les usage de restaurant saisonnier.		
(3) Excluant les usages de résidence de tourisme et hébergement routier.		

Grille des usages et des normes		Zone	CV-TO-162			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	30					
Profondeur minimale d'un lot (m)	38					
Superficie minimale d'un lot (m²)	750					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration	(2)					
C-9 : Commerce d'hébergement	(3)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	50					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	9 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	9 / -				
Latérale min./max. (m)	3 / -				
Latérale totale min./max. (m)	6 / -				
Arrière min./max. (m)	9 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	9,5				
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	45				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5				
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 09 - Secteur commercial de la 117
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Excluant les usages de salle d'amusement et du sous-groupe d'usages « récréation extérieur extensive », à l'exception de l'usage de glissade sur neige.		
(2) Excluant les usage de restaurant saisonnier.		
(3) Excluant les usages de résidence de tourisme et hébergement routier.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-163		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18	18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)	25	25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)	500	500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●	●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)	40	40	40			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale	●	●				
H-3 : Habitation trifamiliale	●	●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements			(1)			
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	25	25	25			

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-164		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18	30	
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25	38	
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	500	1 150	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●	●		
Logements/terrain max. (logements/ha)		40	40	40		
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale			●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●	●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●		
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements				(1)		
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement					(2)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		25	25	25	50	

Grille des usages et des normes		Zone	CV-RFM-165			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de faible à moyenne densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale	●					
H-3 : Habitation trifamiliale	●					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		6 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		6 / -			
Latérale min./max. (m)		2 / -			
Latérale totale min./max. (m)		4 / -			
Arrière min./max. (m)		7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		10			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)		25			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		50			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)		A / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 01 - Noyau historique

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-CU-166	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Centralité urbaine	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		10	8	6	10
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25	25
Superficie minimale d'un lot (m²)		300	200	180	300
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●	●	
H-3 : Habitation trifamiliale		●	●	●	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					●
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité		●	●	●	●
C-2 : Commerce et services à portée élargie		●	●	●	●
C-3 : Services professionnels et bureaux		●	●	●	●
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(1)	(1)	(1)	(1)
C-8 : Commerce de restauration		(2)	(2)	(2)	(2)
C-9 : Commerce d'hébergement		(3)	(3)	(3)	(3)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage		●	●	●	●
P-2 : Communautaire d'envergure		●	●	●	●
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)		60	60	60	60
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		75	75	75	75

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			●
Jumelée			●		
Contiguë				●	
Marges					
Avant min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -			2 / -	
Latérale totale min./max. (m)	4 / -	2 / -	2 / -	4 / -	
Arrière min./max. (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	6 / -	5 / -	5 / -	6 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	50 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	9,5	9,5	9,5	9,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2	0,2	0,2	0,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	15	15	15	15	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50	50	50	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12	1 / 12	1 / 12	1 / 12	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	B	B	B	B	

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 01 - Noyau historique
PIIA 02 - Rue Saint-Jovite
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Excluant les usages salle d'amusement (arcades), modèles réduits motorisés, marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin du sous-groupe « commerce de récréation extérieure intensive » et les usages du groupe d'usages « récréation extérieure extensive ».		
(2) Excluant l'usage de restaurant routier.		
(3) Uniquement les usages d'hébergement moyen.		

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CU-167			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Centralité urbaine			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	30					
Profondeur minimale d'un lot (m)	30					
Superficie minimale d'un lot (m²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier	(1)					
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	60					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	2 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	2 / -				
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	4 / -				
Arrière min./max. (m)	4 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	6 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	60 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	6				
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	15				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5				
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	B				

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 02 - Rue Saint-Jovite

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Excluant l'usage d'atelier de réparation mécanique pour station-service.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-CU-168	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Centralité urbaine	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	10	8	6	10	
Profondeur minimale d'un lot (m)	25	25	25	25	
Superficie minimale d'un lot (m²)	300	200	180	300	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale	●	●	●		
H-3 : Habitation trifamiliale	●	●	●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité	●	●	●	●	
C-2 : Commerce et services à portée élargie	●	●	●	●	
C-3 : Services professionnels et bureaux	●	●	●	●	
C-4 : Commerce artériel léger	(1)	(1)	(1)	(1)	
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(2)	(2)	(2)	(2)	
C-8 : Commerce de restauration	(3)	(3)	(3)	(3)	
C-9 : Commerce d'hébergement	(4)	(4)	(4)	(4)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage	(5)	(5)	(5)	(5)	
P-2 : Communautaire d'envergure	(6)				
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)	60	60	60	60	
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	75	75	75	75	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée		●			
Contiguë			●		
Marges					
Avant min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -			2 / -	
Latérale totale min./max. (m)	4 / -	2 / -	2 / -	4 / -	
Arrière min./max. (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	6 / -	5 / -	5 / -	6 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	50 / -	50 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	9,5	9,5	9,5	9,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2	0,2	0,2	0,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	15	15	15	15	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50	50	50	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12	1 / 12	1 / 12	1 / 12	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	B	B	B	B	

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 01 - Noyau historique
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement les usages de magasin de meuble, atelier de rembourage et accessoire de décoration.		
(2) Excluant les usages salle d'amusement (arcades), modèles réduits motorisés, marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin du sous-groupe « commerce de récréation extérieure intensive » et les usages du groupe d'usages « récréation extérieure extensive ».		
(3) Excluant l'usage de restaurant routier.		
(4) Uniquement les usages d'hébergement moyen.		
(5) Uniquement l'usage de garderie.		
(6) Uniquement l'usage de salle de spectacle.		

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CA-169			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Commerciale artérielle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)(2)					
C-4 : Commerce artériel léger	(1)					
C-5 : Commerce artériel lourd	(1)					
C-6 : Commerce pétrolier	(1)					
C-7 : Commerce de récréation	(1)(3)					
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère	(1)					
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure	●					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne	●					
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CA-170			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Commerciale artérielle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)(2)					
C-4 : Commerce artériel léger	(1)					
C-5 : Commerce artériel lourd	(1)					
C-6 : Commerce pétrolier	(1)					
C-7 : Commerce de récréation	(1)(3)					
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CA-171			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Commerciale artérielle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)(2)					
C-4 : Commerce artériel léger	(1)					
C-5 : Commerce artériel lourd	(1)					
C-6 : Commerce pétrolier	(1)					
C-7 : Commerce de récréation	(1)(3)					
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CA-172			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Commerciale artérielle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)(2)					
C-4 : Commerce artériel léger	(1)					
C-5 : Commerce artériel lourd	(1)					
C-6 : Commerce pétrolier	(1)					
C-7 : Commerce de récréation	(1)(3)					
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -				
Latérale min./max. (m)	5 / -				
Latérale totale min./max. (m)	10 / -				
Arrière min./max. (m)	10 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	10 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	300 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5				
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	45				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	B / 5				
Entreposage extérieur					
Type autorisé	A				
Étalage extérieur					
Type autorisé	C				

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 09 - Secteur commercial de la 117
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher par établissement doit être d'un minimum de 300 m ² .		
(2) Excluant les usages du sous-groupe d'usages services financiers.		
(3) Excluant les usages des sous-groupes d'usages commerce de récréation extérieure intensive et commerce de récréation extérieure extensive.		

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CA-173			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Commerciale artérielle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)(2)					
C-4 : Commerce artériel léger	(1)					
C-5 : Commerce artériel lourd	(1)					
C-6 : Commerce pétrolier	(1)					
C-7 : Commerce de récréation	(1)(3)					
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage	●					
P-2 : Communautaire d'envergure	●					
P-3 : Communautaire récréatif	●					
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CA-174			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Commerciale artérielle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité	(1)(2)					
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)(3)					
C-4 : Commerce artériel léger	(1)					
C-5 : Commerce artériel lourd	(1)					
C-6 : Commerce pétrolier	(1)					
C-7 : Commerce de récréation	(1)(4)					
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -				
Latérale min./max. (m)	5 / -				
Latérale totale min./max. (m)	10 / -				
Arrière min./max. (m)	10 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	10 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	300 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5				
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	45				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	B / 5				
Entreposage extérieur					
Type autorisé	A				
Étalage extérieur					
Type autorisé	C				

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 09 - Secteur commercial de la 117
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher par établissement doit être d'un minimum de 300 m ² .		
(2) Uniquement les usages du sous-groupe d'usages produits alimentaires. Un maximum de 3 établissements de produits alimentaires est autorisé dans la zone.		
(3) Excluant les usages du sous-groupe d'usages services financiers.		
(4) Excluant les usages des sous-groupes d'usages commerce de récréation extérieure intensive et commerce de récréation extérieure extensive.		

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CA-175			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Commerciale artérielle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)(2)					
C-4 : Commerce artériel léger	(1)					
C-5 : Commerce artériel lourd	(1)					
C-6 : Commerce pétrolier	(1)					
C-7 : Commerce de récréation	(1)(3)					
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère	(1)					
I-2 : Industrie moyenne	(1)					
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure	●					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne	●					
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -				
Latérale min./max. (m)	5 / -				
Latérale totale min./max. (m)	10 / -				
Arrière min./max. (m)	10 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	10 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	300 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5				
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	45				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	B / 5				
Entreposage extérieur					
Type autorisé	B				
Étalage extérieur					
Type autorisé	C				

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 09 - Secteur commercial de la 117
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher par établissement doit être d'un minimum de 300 m ² .		
(2) Excluant les usages du sous-groupe d'usages services financiers.		
(3) Excluant les usages des sous-groupes d'usages commerce de récréation extérieure intensive et commerce de récréation extérieure extensive.		

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CA-176			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Commerciale artérielle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)(2)					
C-4 : Commerce artériel léger	(1)					
C-5 : Commerce artériel lourd	(1)					
C-6 : Commerce pétrolier	(1)					
C-7 : Commerce de récréation	(1)(3)					
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère	(1)					
I-2 : Industrie moyenne	(1)					
I-3 : Industrie lourde	(1)					
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure	●					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne	●					
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -				
Latérale min./max. (m)	5 / -				
Latérale totale min./max. (m)	10 / -				
Arrière min./max. (m)	10 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	10 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	300 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5				
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	45				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	B / 5				
Entreposage extérieur					
Type autorisé	B				
Étalage extérieur					
Type autorisé	C				

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 09 - Secteur commercial de la 117
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher par établissement doit être d'un minimum de 300 m ² .		
(2) Excluant les usages du sous-groupe d'usages services financiers.		
(3) Excluant les usages des sous-groupes d'usages commerce de récréation extérieure intensive et commerce de récréation extérieure extensive.		

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CA-177			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Commerciale artérielle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)(2)					
C-4 : Commerce artériel léger	(1)					
C-5 : Commerce artériel lourd	(1)					
C-6 : Commerce pétrolier	(1)					
C-7 : Commerce de récréation	(1)(3)					
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CA-178			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Commerciale artérielle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)(2)					
C-4 : Commerce artériel léger	(1)					
C-5 : Commerce artériel lourd	(1)					
C-6 : Commerce pétrolier	(1)					
C-7 : Commerce de récréation	(1)(3)					
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -				
Latérale min./max. (m)	5 / -				
Latérale totale min./max. (m)	10 / -				
Arrière min./max. (m)	10 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	10 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	300 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5				
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	45				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	B / 5				
Entreposage extérieur					
Type autorisé	A				
Étalage extérieur					
Type autorisé	C				

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 09 - Secteur commercial de la 117
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher par établissement doit être d'un minimum de 300 m ² .		
(2) Excluant les usages du sous-groupe d'usages services financiers.		
(3) Excluant les usages des sous-groupes d'usages commerce de récréation extérieure intensive et commerce de récréation extérieure extensive.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RFM-179		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de faible à moyenne densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Profondeur minimale d'un lot (m)		30	30			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		1 150	1 150			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale		●				
H-3 : Habitation trifamiliale		●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		●				
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		(1)				
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage			(2)			
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	9 / -	9 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	9 / -	9 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -	3 / -			
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	6 / -			
Arrière min./max. (m)	9 / -	9 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12	12			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement l'usage de maison de chambre. Une maison de chambre doit comprendre au maximum 38 chambres.		
(2) Uniquemnet l'usage de maison de retraite.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-P-200	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Publique et institutionnelle	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	18	18	18	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)	27,5	27,5	27,5	27,5	
Superficie minimale d'un lot (m²)	1000	1000	1000	500	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale				●	
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage	(1)	(1)	(1)		
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	30	30	30	30	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			●
Jumelée			●		
Contiguë				●	
Marges					
Avant min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -			2 / -	
Latérale totale min./max. (m)	4,5 / -	2 / -	2 / -	4,5 / -	
Arrière min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12	12	12	12	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2	0,2	0,2	0,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60	60	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8	1 / 8	1 / 8	1 / 8	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement l'usage de maison de retraite.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-201		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		30	30	30	25	
Profondeur minimale d'un lot (m)		45	45	45	45	
Superficie minimale d'un lot (m²)		2000	2000	2000	1000	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●	●		
Logements/terrain max. (logements/ha)		60	60	60		
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale		(1)	(1)	(1)	●	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		(1)	(1)	(1)	●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)	(3)	
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		50	50	50	50	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			●
Jumelée			●		
Contiguë				●	
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Latérale min./max. (m)	3 / -			3 / -	
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -	3 / -	6 / -	
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	70 / -	70 / -	70 / -	70 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10	10	14	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 4	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2	1,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60	60	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10	1 / 10	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 06 - Rue Labelle
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire. (2) Un maximum de 20 logements est autorisé par bâtiment. (3) Un maximum de 120 logements est autorisé par bâtiment.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-202		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	20	20	20	
Profondeur minimale d'un lot (m)		27,5	30	30	30	
Superficie minimale d'un lot (m²)		750	750	1500	1500	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé				●	●	
Logements/terrain max. (logements/ha)				(1)	(1)	
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale		●		●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●		●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements			(2)		(2)	
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux					(3)	
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		50	50	50	50	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		●
Jumelée			●		
Contiguë			●		
Marges					
Avant min./max. (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Latérale min./max. (m)	3 / -	3 / -		3 / -	
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	6 / -	0 / -	6 / -	
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7,5 / 1	7,5 / 1	6 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	50 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	12,5	12,5	12,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2	1,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60	60	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10	1 / 10	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					
Usages conditionnels					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.					
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)					
Dispositions spécifiques			Amendements		
			N° régl.	Date	
(1) Le rapport logements/terrain minimal doit être supérieur à 40.					
(2) Un maximum de 16 logements est autorisé.					
(3) Uniquement les usages de bureaux administratifs d'un organisme. Cet usage est uniquement autorisé en mixité avec un usage du groupe Habitation.					

Grille des usages et des normes		Zone		CV-P-203	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Publique et institutionnelle	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)		27,5	27,5	27,5	
Superficie minimale d'un lot (m²)		2500	2500	2500	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité		(1)	(1)		
C-2 : Commerce et services à portée élargie		(1)	(1)		
C-3 : Services professionnels et bureaux		(1)	(1)		
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration		(1)	(1)		
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère		(1)	(1)		
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage		(1)	(1)		
P-2 : Communautaire d'envergure	(2)(3)	(1)	(1)		
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	50	50	50		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -	8 / -	15 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -	8 / -	15 / -		
Latérale min./max. (m)	20 / -	8 / -	20 / -		
Latérale totale min./max. (m)	40 / -	16 / -	40 / -		
Arrière min./max. (m)	20 / -	10 / -	20 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7,5 / 1	7,5 / 1	7,5 / 1		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	400 / -	400 / -	400 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12	12	18		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	- / 4		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2	0,2	0,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	40	40	40		
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8	1 / 8	1 / 8		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 8	A / 8	A / 8		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

(1) Usages sensibles à l'intérieur du pôle santé

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 09 - Secteur commercial de la 117

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(2) Uniquement l'usage de centre local de services communautaires (CLSC).		
(3) Pour un bâtiment à une distance inférieure à 304 mètre par rapport au centre des deux voies de la route 117 ou inférieure à 51 mètres par rapport au centre de la route 327 dans la section limitée à une vitesse de 70km/h ou inférieure à 61 mètres de la section limitée à une vitesse de 90 km/h, le règlement sur les usages conditionnels s'applique.		
(4) Aucune rue ou allée d'accès ne peut être construite à partir de la route 117.		
(5) Tout bâtiment doit être localisé à une distance minimale de 125 mètres par rapport à l'emprise de la route 117 et 200 mètres par rapport à l'emprise de la route 327.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-204	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	21	6	15	15	30
Profondeur minimale d'un lot (m)	30	30	30	30	40
Superficie minimale d'un lot (m²)	400	300	750	750	2000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					●
Logements/terrain max. (logements/ha)					(1)
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale	●	●			●
H-3 : Habitation trifamiliale	●	●			●
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●	●	●
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements			(2)	(2)	(2)
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	50	50	50	50	50

Grille des usages et des normes		Zone	CV-P-205			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Publique et institutionnelle			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	30					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m²)	2000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage	●					
P-2 : Communautaire d'envergure	●					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	20					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -				
Latérale min./max. (m)	10 / -				
Latérale totale min./max. (m)	20 / -				
Arrière min./max. (m)	7 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	14				
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5				
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 04 - Corridor urbain

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-P-206	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Publique et institutionnelle	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		30	30	30	
Profondeur minimale d'un lot (m)		45	45	45	
Superficie minimale d'un lot (m²)		2000	2000	2000	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(1)	(1)	(1)		
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage	●	●	●		
P-2 : Communautaire d'envergure	●	●	●		
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	30	30	30		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë				●	
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -	10 / -	10 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -	10 / -	10 / -		
Latérale min./max. (m)	1 / -				
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	5 / -	1 / -		
Arrière min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	14	14	14		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2	0,2	0,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8	1 / 8	1 / 8		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 04 - Corridor urbain
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement les usage de commerce de récréation extérieure extensive, de commerce de récréation extérieure intensive et d'établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salle d'amusement.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-207		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Récréotouristique			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	18	18	18			
Profondeur minimale d'un lot (m)	27,5	27,5	27,5			
Superficie minimale d'un lot (m²)	1500	1500	1500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		40	40			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●	(1)	(1)			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	30	30	30			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -		
Latérale min./max. (m)	2 / -	2 / -			
Latérale totale min./max. (m)	4,5 / -	4,5 / -	2 / -		
Arrière min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10	10		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-208		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Récréotouristique			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)						
Profondeur minimale d'un lot (m)						
Superficie minimale d'un lot (m ²)	1500	1500	1500	1500		
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●	●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	(1)	●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale	(1)	●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale	(1)	●	●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●	●				
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements	●	●				
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	(1)	●	●			
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation				(2)		
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			●
Jumelée			●		
Contiguë				●	
Marges					
Avant min./max. (m)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	
Latérale min./max. (m)	3 / -			3 / -	
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -	3 / -	6 / -	
Arrière min./max. (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	10 / -	6 / -	6 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -	55 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2	1,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60	60	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10	1 / 10	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					
Usages conditionnels					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.					
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)					
PAE 05 - Le Maître					
Dispositions spécifiques				Amendements	
				N° régl.	
(1) Un logement accessoire est autorisé à titre d'usage complémentaire.					
(2) Uniquement les usages du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure extensive ». Le nombre maximale d'unités animales est de 30 pour un centre équestre.					

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-209		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		13	18	20	25	
Profondeur minimale d'un lot (m)		27,5	27,5	27,5	27,5	
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	750	1500	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●	●	●	
Logements/terrain max. (logements/ha)		(1)	(1)	(1)	(1)	
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale			●	●		
H-3 : Habitation trifamiliale			●	●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30	30	30	

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-210		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Profondeur minimale d'un lot (m)		30	30			
Superficie minimale d'un lot (m²)		750	750			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale		●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30			

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-211	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		18	15	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)		27,5	27,5	27,5	
Superficie minimale d'un lot (m²)		750	750	750	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale		●	●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements				(1)	
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		40	40	40	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Latérale min./max. (m)	3 / -	1,5 / -	3 / -		
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -	6 / -		
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10	12,5		
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 3		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 02 - Rue Saint-Jovite

PIIA 04 - Corridor urbain

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 8.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-212		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	15	14	14	
Profondeur minimale d'un lot (m)		45	45	45	45	
Superficie minimale d'un lot (m²)		750	750	750	750	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé				●	●	
Logements/terrain max. (logements/ha)				55	55	
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		●	●	(1)	(1)	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		(2)	(2)	(1)(2)	(1)(2)	
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		40	40	80	80	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Latérale min./max. (m)	3 / -	3 / -	3 / -		
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	3 / -	
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	6 / -	7 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2	1,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60	60	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10	1 / 10	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire.		
(2) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 16.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-213	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	18	18	7		
Profondeur minimale d'un lot (m)	27,5	27,5	27,5		
Superficie minimale d'un lot (m²)	500	500	500		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●	●		
Logements/terrain max. (logements/ha)		40	40		
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale		●			
H-3 : Habitation trifamiliale			●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●				
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements	(2)				
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	50	50	50		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●	●	
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		6 / -	6 / -	6 / -	
Avant secondaire min./max. (m)		6 / -	6 / -	6 / -	
Latérale min./max. (m)		2 / -	2 / -	2 / -	
Latérale totale min./max. (m)		4 / -	4 / -	4 / -	
Arrière min./max. (m)		6 / -	6 / -	6 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		10 / -	6 / -	6 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		100 / -	65 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)		12,5	10	12,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 3	1 / 2	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2	1,2	1,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)		50	50	50	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		60	60	60	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 10	1 / 10	1 / 10	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)		A / 5		A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Dans un projet intégré, l'aire d'isolement entre un bâtiment de tout groupe d'usage et d'une allée d'accès est de 3 mètres.		
(2) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 20.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-214		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	9			
Profondeur minimale d'un lot (m)		27,5	27,5			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	350			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●	●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		35	35			

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RF-215		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV – Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		16	18	7	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)		27,5	27,5	27,5	27,5	
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	250	250	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d’usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●	●		
H-2 : Habitation bifamiliale					●	
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d’usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d’usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d’hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d’usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques						
Classe d’usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		25	25	35	25	

Grille des usages et des normes		Zone	CV-RMF-216			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	12					
Profondeur minimale d'un lot (m)	40					
Superficie minimale d'un lot (m²)	500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale	●					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	35					

Grille des usages et des normes		Zone		CV-P-217	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Publique et institutionnelle	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure		(1)			
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		5			

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-218		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Résidentielle de moyenne à forte densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Récréotouristique		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		18	18	18	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	27,5	27,5	
Superficie minimale d'un lot (m²)		500	500	750	1000	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●	●	●	
Logements/terrain max. (logements/ha)		40	40	40	40	
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale			●			
H-3 : Habitation trifamiliale				●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					(1)	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		40	40	40	40	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●	●	●	●	
Jumelée	●	●	●	●	
Contiguë	(2)	(3)	(4)	(5)	
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	4,5 / -	4,5 / -	4,5 / -	
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10	10	12,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2	1,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60	60	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10	1 / 10	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 05 - Ancienne scierie
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiments est fixé à 4. (2) Le nombre maximal d'unités de logements contiguës est fixé à 4. (3) Le nombre maximal d'unités de logements contiguës est fixé à 8. (4) Le nombre maximal d'unités de logements contiguës est fixé à 12. (5) Le nombre maximal d'unités de logements contiguës est fixé à 16.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-219	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité		
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	18	18	18	18	
Profondeur minimale d'un lot (m)	25	25	27,5	27,5	
Superficie minimale d'un lot (m²)	500	500	750	1000	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé	●	●	●	●	
Logements/terrain max. (logements/ha)	40	40	40	40	
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale	●				
H-2 : Habitation bifamiliale		●			
H-3 : Habitation trifamiliale			●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				(1)	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	70	70	70	70	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●	●	●	●	
Jumelée	●	●	●	●	
Contiguë	(2)	(3)	(4)	(5)	
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	4,5 / -	4,5 / -	4,5 / -	
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	10	10	10	12,5	
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2	1,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60	60	60	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 10	1 / 10	1 / 10	1 / 10	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 05 - Ancienne scierie
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiments est fixé à 4.		
(2) Le nombre maximal d'unités de logements contiguës est fixé à 4.		
(3) Le nombre maximal d'unités de logements contiguës est fixé à 8.		
(4) Le nombre maximal d'unités de logements contiguës est fixé à 12.		
(5) Le nombre maximal d'unités de logements contiguës est fixé à 16.		

Grille des usages et des normes		Zone		CV-RMF-220		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Résidentielle de moyenne à forte densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		25	25	25		
Profondeur minimale d'un lot (m)		30	30	30		
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800	800		
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●	●		
Logements/terrain max. (logements/ha)		(1)	(1)	(1)		
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●	●		
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		20	20	20		

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CO-221			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m²)	4000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	1					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	20 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	20 / -				
Latérale min./max. (m)	5 / -				
Latérale totale min./max. (m)	10 / -				
Arrière min./max. (m)	10 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	- / 5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	- / 25				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 10 - Industriel lourd

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CV-CO-222			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	CV - Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Urbain			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m²)	4000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	1					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	20 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	20 / -				
Latérale min./max. (m)	5 / -				
Latérale totale min./max. (m)	10 / -				
Arrière min./max. (m)	10 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	- / 5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	- / 25				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 10 - Industriel lourd

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CV-IND-223		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		CV - Industrielle		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Urbain		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		45	45			
Superficie minimale d'un lot (m²)		4000	4000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd		●				
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille		●				
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère		●				
I-2 : Industrie moyenne		●				
I-3 : Industrie lourde		●				
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne			(1)			
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		40	40			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	20 / -	20 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	20 / -	20 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	5 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	10 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	10 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	100 / -	100 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)	12,5	12,5			
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,2	0,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	45	45			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8	1 / 8			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	B / 5	B / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé	C	C			
Étalage extérieur					
Type autorisé	C	C			

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 09 - Secteur commercial de la 117
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) L'usage autorisé est uniquement celui d'un site de transbordement de matières infermentescibles. De plus, un seul site de transbordement de matières infermentescibles est permis dans la zone.		

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RTF-300	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de très faible densité		
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	20				
Profondeur minimale d'un lot (m)	25				
Superficie minimale d'un lot (m²)	4 000				
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé	●				
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,5				
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale	(1)				
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif		●			
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	12,5	5			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -	8 / -			
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	16 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10	6			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	- / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	60	95			
Surface végétalisée du terrain min. (%)	70				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 6				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels
(1) Habitation aux abords du circuit Mont-Tremblant

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RTF-301			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de très faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	4 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif		●				
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	12,5	5				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -	8 / -			
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	16 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10	6			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	- / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	60	95			
Surface végétalisée du terrain min. (%)	70				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 4				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)		A / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RTF-302		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Résidentielle de très faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	30			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		4 000	4 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5	11			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif		●				
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		12,5	30			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Latérale min./max. (m)		3 / -	6 / -		
Latérale totale min./max. (m)		6 / -	12 / -		
Arrière min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -	90 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		10	10		
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	1 / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2	1,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		60	60		
Surface végétalisée du terrain min. (%)		70	70		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		50	50		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 4	1 / 4		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)			A / 5		
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RTF-303			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de très faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	4 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif	●					
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	12,5					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -			
Latérale min./max. (m)		2 / -			
Latérale totale min./max. (m)		5 / -			
Arrière min./max. (m)		8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		10			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		0,6			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		60			
Surface végétalisée du terrain min. (%)		70			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		50			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 4			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels		

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		
PIIA 08 - Corridors de villégiature		
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.		

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)		

Dispositions spécifiques			Amendements	
			N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RTF-304			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de très faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	4 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	(1)					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif	●					
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	12,5					

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RTF-305			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de très faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	4 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	(1)					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif	●					
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	12,5					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -			
Latérale min./max. (m)		3 / -			
Latérale totale min./max. (m)		6 / -			
Arrière min./max. (m)		8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		10			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		60			
Surface végétalisée du terrain min. (%)		70			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		50			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 4			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire		

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RF-306		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20	30	30	20
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25	25	25
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800	1 500	1 500	800
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			●
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale				●	●	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30	30	30	30

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	●
Jumelée			●		●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	2 / -		2 / -		2 / -
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	3 / -	5 / -	3 / -	5 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	90 / -	90 / -	90 / -
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10	10	10	10	10
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	30	30	30	30	30
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	50
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50	50	50	50
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8	1 / 8	1 / 8	1 / 8	1 / 8
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)			A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement l'usage de résidence de tourisme		

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RF-307		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20	30	30	20
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25	25	25
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800	1 500	1 500	800
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			●
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale				●	●	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30	30	30	30

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	●
Jumelée			●		●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	2 / -		2 / -		2 / -
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	3 / -	5 / -	3 / -	5 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	90 / -	90 / -	90 / -
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10	10	10	10	10
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	30	30	30	30	30
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	50
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50	50	50	50
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8	1 / 8	1 / 8	1 / 8	1 / 8
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)			A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RF-308		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20	30	30	20
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25	25	25
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800	1 500	1 500	800
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			●
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale				●	●	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30	30	30	30

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	●
Jumelée			●		●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	2 / -		2 / -		2 / -
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	3 / -	5 / -	3 / -	5 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	90 / -	90 / -	90 / -
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10	10	10	10	10
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	30	30	30	30	30
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	50
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50	50	50	50
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8	1 / 8	1 / 8	1 / 8	1 / 8
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)			A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RF-309		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		16	16			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30			

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RF-310		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	25	20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)	25	25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)	800	800	800			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●	●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)	12,5	15	25			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	(1)					
H-2 : Habitation bifamiliale		(1)				
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			(1)			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)	(2)	(2)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	30	30	30			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -	8 / -	8 / -	
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -	8 / -	8 / -	
Latérale min./max. (m)		6 / -	6 / -	6 / -	
Latérale totale min./max. (m)		12 / -	12 / -	12 / -	
Arrière min./max. (m)		8 / -	8 / -	8 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	7 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -	65 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		10	10	10	
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2	1,2	1,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		45	45	45	
Surface végétalisée du terrain min. (%)		60	60	60	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		50	50	50	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 8	1 / 8	1 / 8	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)		A / 5	A / 5	A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire		
(2) Uniquement un usage de résidence de tourisme		

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RF-311		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		10	10			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale			●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Latérale min./max. (m)		2 / -	2 / -		
Latérale totale min./max. (m)		5 / -	5 / -		
Arrière min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -	90 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		10	10		
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	1 / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		0,6	0,6		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		30	30		
Surface végétalisée du terrain min. (%)		50	50		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		50	50		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 8	1 / 8		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RF-312			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	800					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RF-313		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		10	10	6	10	
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25	25	25	
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800	800	800	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●	●	●	
Logements/terrain max. (logements/ha)		12,5	12,5	12,5	12,5	
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●	●		
H-2 : Habitation bifamiliale					●	
H-3 : Habitation trifamiliale					●	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		40	40	40	30	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			●
Jumelée			●		
Contiguë				●	
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	
Latérale min./max. (m)	2 / -			2 / -	
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	3 / -	3 / -	5 / -	
Arrière min./max. (m)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	6 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	90 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10	10	10	10	
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2	1,2	1,2	
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	50	50	50	50	
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50	50	50	
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150	1 / 150	1 / 150	
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8	1 / 8	1 / 8	1 / 8	
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)				A / 5	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RF-314			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	800					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1,25					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale	●					
H-3 : Habitation trifamiliale	●					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité	●					
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(2)					
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(3)(4)					
C-8 : Commerce de restauration	●					
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure	(5)					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	30					

Grille des usages et des normes		Zone	VA-TO-315			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	800					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	50					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale	●					
H-3 : Habitation trifamiliale	●					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements	●					
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité	●					
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(2)					
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(3)(4)					
C-8 : Commerce de restauration	●					
C-9 : Commerce d'hébergement	(5)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure	(6)					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	5 / -				
Arrière min./max. (m)	3 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,6				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	30				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	40				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5				
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	A				

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher maximale est de 500 m ² pour les usages du sous-groupe d'usages « services personnels et d'esthétique » du groupe d'usages « commerce et services à portée élargie (C-2) ».		
(2) La superficie de plancher maximale est de 500 m ² .		
(3) Excluant les usages salle d'amusement (arcades), modèles réduits motorisés, marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin du sous-groupe « commerce de récréation extérieure intensive » et les usages du groupe d'usages « récréation extérieure extensive ».		
(4) La superficie de plancher maximale est de 500 m ² pour les usages du sous-groupe d'usages « commerce de récréation intérieure » du groupe d'usages « commerce de récréation (C-7) ». Les usages cinéma, théâtre et salle de réception doivent avoir 250 sièges et moins.		
(5) Excluant les usages hébergement léger et hébergement routier.		
(6) Les usages salle de spectacle doivent avoir 250 sièges et moins.		

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RF-316			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m²)	800					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale	●					
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)					
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	30					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -			
Latérale min./max. (m)		6 / -			
Latérale totale min./max. (m)		12 / -			
Arrière min./max. (m)		15 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		90 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		10			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		0,6			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		20			
Surface végétalisée du terrain min. (%)		35			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		35			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 8			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)		A / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher maximale est de 500 m ² .		

Grille des usages et des normes		Zone	VA-TO-317			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	800					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	10					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale	●					
H-3 : Habitation trifamiliale	●					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements	●					
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Grille des usages et des normes		Zone	VA-TO-318			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	800					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale	●					
H-3 : Habitation trifamiliale	●					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements	●					
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Grille des usages et des normes		Zone		VA-MXT-319		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Mixte		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		●	●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité		(1)	(1)			
C-2 : Commerce et services à portée élargie		(1)	(1)			
C-3 : Services professionnels et bureaux		(2)	(2)			
C-4 : Commerce artériel léger		(1)	(1)			
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(3)	(3)			
C-8 : Commerce de restauration		(4)	(4)			
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure		(5)				
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)		60	60			
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		40	40			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée		●			
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	4 / -	4 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	4 / -	4 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	3 / -	3 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -	90 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10	10			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,6	0,6			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	20	20			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	20	20			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12	1 / 12			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 2	A / 2			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	A	A			

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 12 - Noyau villageois

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher maximale est fixée à 500 m ² .		
(2) La majorité des activités doivent être réalisée aux étages supérieurs du bâtiment. La superficie de plancher maximale est fixée à 500 m ² .		
(3) Excluant les usages salle d'amusement (arcades), modèles réduits motorisés, marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin du sous-groupe « commerce de récréation extérieure intensive » et les usages du groupe d'usages « récréation extérieure extensive ». La superficie de plancher maximale est de 500 m ² pour les usages du sous-groupes d'usages « commerce de récréation intérieure ». Les usages cinéma, théâtre et salle de réception doivent avoir 250 sièges et moins.		
(4) La superficie de plancher maximale est fixée à 300 m ² .		
(5) Uniquement l'usage de salle de spectacle de 250 sièges et moins.		

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RTF-320			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de très faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	4 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	12,5					

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RF-321			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Récréotouristique			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	800					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	5 / -				
Arrière min./max. (m)	15 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	30				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	30				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 12 - Noyau villageois

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VA-P-322	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Publique et institutionnelle	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne		(1)			
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)					

Grille des usages et des normes		Zone		VA-P-323		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Publique et institutionnelle		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure		(1)	(1)			
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement		●	●			
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		50	50			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	4 / -	4 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	4 / -	4 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	3 / -	3 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	8,5	7			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -	90 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10	10			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,6	0,6			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	30	30			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	30	30			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8	1 / 8			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 12 - Noyau villageois

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement l'usage bureau de poste et comptoir postal		

Grille des usages et des normes		Zone		VA-P-324		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Publique et institutionnelle		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		500	500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage	(1)	(1)				
P-2 : Communautaire d'envergure	(2)	(2)				
P-3 : Communautaire récréatif	●	●				
P-4 : Terrain de stationnement	●	●				
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne	(3)	(3)				
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	50	40				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	4 / -	4 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	4 / -	4 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	3 / -	3 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -	90 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10	10			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,6	0,6			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	30	30			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	50	50			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8	1 / 8			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 5	A / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 12 - Noyau villageois

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Un centre de la petite enfance est autorisé suivant les dispositions du règlement (2002)-32.		
(2) Uniquement les usages de bureau d'accueil touristique, administration municipale, bibliothèque, salle de spectacle d'au plus 250 sièges.		
(3) Uniquement l'usage de gare et terminus.		

Grille des usages et des normes		Zone		VA-P-325	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Publique et institutionnelle	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif		●			
P-4 : Terrain de stationnement		●			
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		30			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		10			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		0,6			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)		70			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		70			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 8			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)		A / 5			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 12 - Noyau villageois
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RF-326			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	45					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	800					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	30					

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RF-327		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale			●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Latérale min./max. (m)		2 / -	2 / -		
Latérale totale min./max. (m)		5 / -	5 / -		
Arrière min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -	90 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		10	10		
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	1 / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2	1,2		
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		20	20		
Surface végétalisée du terrain min. (%)		60	60		
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		60	60		
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150	1 / 150		
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 8	1 / 8		
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 12 - Noyau villageois

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RF-328		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		40	30			

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RF-329		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		40	30			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -	2 / -			
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	5 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10	10			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2	1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	40	40			
Surface végétalisée du terrain min. (%)	60	60			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60	60			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 8	1 / 8			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 12 - Noyau villageois

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VA-MXT-330		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Mixte		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		●	●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité		(1)	(1)			
C-2 : Commerce et services à portée élargie		(1)	(1)			
C-3 : Services professionnels et bureaux		(2)	(2)			
C-4 : Commerce artériel léger		(1)	(1)			
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(3)	(3)			
C-8 : Commerce de restauration		(4)	(4)			
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure		(5)				
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)		60	60			
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		20	20			
Bâti/terrain max. (%)		50	50			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	4 / -	4 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	4 / -	4 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	3 / -	3 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -	90 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10	10			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,6	0,6			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	20	20			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	20	20			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12	1 / 12			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 2	A / 2			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	A	A			

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 12 - Noyau villageois
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher maximale est fixée à 500 m ² .		
(2) La majorité des activités doivent être réalisée aux étages superieurs du bâtiment. La superficie de plancher maximale est fixée à 500 m ² .		
(3) Excluant les usages salle d'amusement (arcades), modèles réduits motorisés, marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin du sous-groupe « commerce de récréation extérieure intensive » et les usages du groupe d'usages « récréation extérieure extensive ». La superficie de plancher maximale est de 500 m ² pour les usages du sous-groupes d'usages « commerce de récréation intérieure ». Les usages cinéma, théâtre et salle de réception doivent avoir 250 sièges et moins.		
(4) La superficie de plancher maximale est fixée à 300 m ² .		
(5) Uniquement l'usage de salle de spectacle de 250 sièges et moins.		

Grille des usages et des normes		Zone		VA-MXT-331		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Mixte		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20			
Usage principal						
Classe d’usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●				
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		●	●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d’usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d’usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité		(1)	(1)			
C-2 : Commerce et services à portée élargie		(1)	(1)			
C-3 : Services professionnels et bureaux		(2)	(2)			
C-4 : Commerce artériel léger		(1)	(1)			
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(3)	(3)			
C-8 : Commerce de restauration		(4)	(4)			
C-9 : Commerce d’hébergement		(5)	(5)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d’usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure		(6)				
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques						
Classe d’usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)		60	60			
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		20	20			
Bâti/terrain max. (%)		50	50			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	4 / -	4 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	4 / -	4 / -			
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	2 / -			
Arrière min./max. (m)	3 / -	3 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -	90 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10	10			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,6	0,6			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	20	20			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	20	20			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150	1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12	1 / 12			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	A / 2	A / 2			
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé	A	A			

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 12 - Noyau villageois
PIIA 13 - Fenêtre sur le lac
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La superficie de plancher maximale est fixée à 500 m ² .		
(2) La majorité des activités doivent être réalisée aux étages supérieurs du bâtiment. La superficie de plancher maximale est fixée à 500 m ² .		
(3) Excluant les usages salle d'amusement (arcades), modèles réduits motorisés, marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin du sous-groupe « commerce de récréation extérieure intensive » et les usages du groupe d'usages « récréation extérieure extensive ». La superficie de plancher maximale est de 500 m ² pour les usages du sous-groupes d'usages « commerce de récréation intérieure ». Les usages cinéma, théâtre et salle de réception doivent avoir 250 sièges et moins.		
(4) La superficie de plancher maximale est fixée à 300 m ² .		
(5) Excluant les usages résidence de tourisme et hébergement routier.		
(6) Uniquement l'usage de salle de spectacle de 250 sièges et moins.		

Grille des usages et des normes		Zone	VA-TO-332			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	30					
Profondeur minimale d'un lot (m)	30					
Superficie minimale d'un lot (m²)	1 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	12,9					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	(1)(2)					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements	(1)(2)					
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(3)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)(4)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement	●					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	12,9					
Bâti/terrain max. (%)	20					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	6 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	6 / -				
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	5 / -				
Arrière min./max. (m)	6 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	8,5 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	100 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	1,2				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	50				
Surface végétalisée du terrain min. (%)	70				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	60				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 4				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire.		
(2) Le nombre maximal de logements ou d'unités d'hébergement par bâtiment est fixé à 12.		
(3) Uniquement les usages de terrain de tennis, spa et piscine.		
(4) Uniquement les usages de résidence de tourisme.		

Grille des usages et des normes		Zone	VA-TO-333			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	30					
Profondeur minimale d'un lot (m)	50					
Superficie minimale d'un lot (m²)	14 500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement	●					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	20					

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RTF-334			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de très faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	4 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif	●					
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	12,5					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -			
Latérale min./max. (m)		2 / -			
Latérale totale min./max. (m)		5 / -			
Arrière min./max. (m)		8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		10			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		1,2			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		60			
Surface végétalisée du terrain min. (%)		70			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		50			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 4			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels		

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.		

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)		
PAE 11 - Terrains en montage près de l'église		

Dispositions spécifiques		Amendements	
		N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VA-P-335	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Publique et institutionnelle	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Récréotouristique	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage		●			
P-2 : Communautaire d'envergure		(1)			
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement		●			
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		40			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	10				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)	0,6				
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)	20				
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)	20				
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)	1 / 150				
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)	1 / 12				
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 13 - Fenêtre sur le lac

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement l'usage de salle de spectacle de 250 sièges et moins.		

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RF-336		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Résidentielle de faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villageois		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	25			
Superficie minimale d'un lot (m²)		800	800			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		12,5	12,5			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure				(1)		
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30	15		

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RTF-337			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de très faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	4 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif	●					
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	12,5					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -			
Latérale min./max. (m)		2 / -			
Latérale totale min./max. (m)		5 / -			
Arrière min./max. (m)		8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		10			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)		0,6			
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		60			
Surface végétalisée du terrain min. (%)		70			
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)		50			
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)		1 / 150			
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)		1 / 4			
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels		

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		
PIIA 08 - Corridors de villégiature		
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.		

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)		

Dispositions spécifiques			Amendements	
			N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VA-TO-338			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Récréotouristique			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	800					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	38					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements	(1)					
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RTF-339			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de très faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villageois			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	4 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif	●					
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	12,5					

Grille des usages et des normes		Zone		VA-P-340	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Publique et institutionnelle	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction		(1)			
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement		●			
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne		(2)			
P-7 : Utilité publique lourde		(3)			
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		15			

Grille des usages et des normes		Zone	VA-TO-341			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	800					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	17					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	30					

Grille des usages et des normes		Zone	VA-RTF-342			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	VA - Résidentielle de très faible densité			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25					
Superficie minimale d'un lot (m²)	4 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif	●					
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	12,5					

Grille des usages et des normes		Zone		VA-RTF-343		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		VA - Résidentielle de très faible densité		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		25	70			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		4 000	1 400			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●				
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement			(1)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure			(2)			
P-3 : Communautaire récréatif		●				
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		12,5	30	30		

Grille des usages et des normes		Zone	ST-TO-400			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20					
Profondeur minimale d'un lot (m)	20					
Superficie minimale d'un lot (m²)	2 000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	3,53					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements	(1)					
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	3,53					
Bâti/terrain max. (%)	40					

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-401		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Profondeur minimale d'un lot (m)		20	20			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		2 000	2 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		13	13			
Usage principal						
Classe d’usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale			(1)			
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		●				
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		(1)				
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d’usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d’usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d’hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d’usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques						
Classe d’usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		13	13			
Bâti/terrain max. (%)		40	40			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë			●		
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -	90 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	50	50			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Le nombre maximal de logements est fixé à 8.		

Grille des usages et des normes		Zone	ST-TO-402			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		15 / -				
Profondeur minimale d'un lot (m)		20 / -				
Superficie minimale d'un lot (m²)		300 / -				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux		(1)				
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(2)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement		●				
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-403		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		25 / -	25 / -			
Profondeur minimale d'un lot (m)		20 / -	20 / -			
Superficie minimale d'un lot (m²)		500 / -	500 / -			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●				
Logements/terrain max. (logements/ha)		10				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux			(1)			
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 15 - Base sud
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement les usages clinique médicale et dentaire, services professionnels reliés à la santé, bureaux de physiothérapie, d'acupuncture, de massothérapie et de chiropractie. Une pharmacie comme usage complémentaire est interdite.		

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-404		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		75 / -	50 / -			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75 / -	75 / -			
Superficie minimale d'un lot (m²)		1 500 / -	500 / -			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●				
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale			●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement		(1)	(2)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		16	20			

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-405	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		20 / -	20 / -	20 / -	
Profondeur minimale d'un lot (m)		25 / -	25 / -	25 / -	
Superficie minimale d'un lot (m²)		1 500 / -	1 500 / -	1 500 / -	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●	●	●	
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale		(1)	(1)	(1)	
H-3 : Habitation trifamiliale		(1)	(1)	(1)	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		(1)	(1)	(1)	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		(1)	(1)	(1)	
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité		(1)	(1)	(1)	
C-2 : Commerce et services à portée élargie		(1)	(1)	(1)	
C-3 : Services professionnels et bureaux		(1)	(1)	(1)	
C-4 : Commerce artériel léger		(1)	(1)	(1)	
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(1)	(1)	(1)	
C-8 : Commerce de restauration		(1)	(1)	(1)	
C-9 : Commerce d’hébergement		(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage		(1)			
P-2 : Communautaire d'envergure		(1)			
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement		(1)			
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne		(1)			
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		(3)	(3)	(3)	

Grille des usages et des normes		Zone	ST-TO-406			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20 / -					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25 / -					
Superficie minimale d'un lot (m²)	12 000 / -					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité	(1)					
C-2 : Commerce et services à portée élargie	(1)					
C-3 : Services professionnels et bureaux	(1)					
C-4 : Commerce artériel léger	(1)					
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement	(1)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage	(1)					
P-2 : Communautaire d'envergure	(1)					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement	(1)					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne	(1)					
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	(2)					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / - (3)				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	2 / -				
Latérale totale min./max. (m)	4 / -				
Arrière min./max. (m)	3 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	31,5				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	2 / 7				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 15 - Base sud
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Les usages spécifiquement permis ou exclus pour cette zone sont décrits aux dispositions particulières applicables à certaines zones du chapitre 12.		
(2) Le rapport espace bâti / terrain maximal est fixé à 31 % pour l'ensemble de la zone. Sous réserve de ce qui précède, le rapport espace bâti / terrain maximal peut atteindre 80 % pour chaque terrain à développer.		
(3) La marge avant minimale est fixée à 2 mètres pour toute rue autre que le chemin du Village, le chemin des Voyageurs, le chemin au Pied-de-la-Montagne et le chemin de Kandahar.		

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-407	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage		(1)			
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement		●			
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		30			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -				
Latérale min./max. (m)	10 / -				
Latérale totale min./max. (m)	20 / -				
Arrière min./max. (m)	15 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		95			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 15 - Base sud

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un usage du sous-groupe d'usages : Bâtiment de culte (P105).		
(2) Uniquement un usage de camp de vacances, de plage, comme usage accessoire à l'habitation et pour la période hivernale seulement, l'entreposage d'équipement de déneigement.		
(3) Uniquement les usages usine de filtration d'eau et les usages du groupe d'usages "Utilité publique légère (P-5)" de plus de 100 mètres carrés.		

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-408	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	30 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	30 / -				
Latérale min./max. (m)	15 / -				
Latérale totale min./max. (m)	30 / -				
Arrière min./max. (m)	30 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	- / 5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	95				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-409	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		●			
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(2)			
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne			(3)		
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		30	36		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 15 - Base sud
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(2) Uniquement un usage de camp de vacances, de plage, comme usage accessoire à l'habitation et pour la période hivernale seulement, l'entreposage d'équipement de déneigement.		
(3) Uniquement les usages usine de filtration d'eau et les usages du groupe d'usages "Utilité publique légère (P-5)" de plus de 100 mètres carrés.		

Grille des usages et des normes		Zone	ST-TO-410			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	20 / -					
Profondeur minimale d'un lot (m)	25 / -					
Superficie minimale d'un lot (m²)	500 / -					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	30					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements	●					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements	(2)					
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement	(3)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	30					
Bâti/terrain max. (%)	40					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée		●			
Contiguë		●			
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -			
Latérale min./max. (m)		6 / -			
Latérale totale min./max. (m)		12 / -			
Arrière min./max. (m)		8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		8,5 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		100 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		16			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 4			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		20			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 15 - Base sud

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Le développement en projet intégré est obligatoire		
(2) Le nombre maximal de logements est fixé à 24.		
(3) Uniquement un usage de résidence de tourisme.		

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-411 (1/2)	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		7 / -	20 / -	13 / -	7 / - 20 / -
Profondeur minimale d'un lot (m)		50 / -	50 / -	50 / -	50 / - 50 / -
Superficie minimale d'un lot (m²)		350 / -	1 000 / -	650 / -	350 / - 1000 / -
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●	●	●	● ●
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale		●			
H-2 : Habitation bifamiliale			●	●	●
H-3 : Habitation trifamiliale			●	●	●
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					●
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					(1)
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(2)	(2)	(2)	(2)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement		(3)	(3)	(3)	(3)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)					

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-411 (2/2)		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		16 / -	13 / -			
Profondeur minimale d'un lot (m)		50 / -	50 / -			
Superficie minimale d'un lot (m²)		800 / -	650 / -			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		●	●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		●	●			
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		●	●			
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement		●	●			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Grille des usages et des normes		Zone	ST-TO-412			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		15 / -				
Profondeur minimale d'un lot (m)		45 / -				
Superficie minimale d'un lot (m²)		675 / -				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux		●				
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		●				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement			●			
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30	30			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Latérale min./max. (m)		6 / -	6 / -		
Latérale totale min./max. (m)		12 / -	12 / -		
Arrière min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		90 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		12,5			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 3	- / 1		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 15 - Base sud

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un usage de ski alpin.		
(2) Uniquement les usages de bureaux administratifs et de vente en tant qu'usage connexe aux opérations, activités touristiques et récréatives d'un centre de villégiature d'une superficie de plancher égale ou inférieure à 500 mètres		

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-413	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement		●			
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		50			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 15 - Base sud

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-414	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Conservation	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		5			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		- / 5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		95			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 15 - Base sud

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-415 (1/2)		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		7 / -	20 / -	13 / -	7 / -	20 / -
Profondeur minimale d'un lot (m)		50 / -	50 / -	50 / -	50 / -	50 / -
Superficie minimale d'un lot (m²)		350 / -	1 000 / -	650 / -	350 / -	1000 / -
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●	●	●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		25	25	25	25	25
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale			●	●	●	
H-3 : Habitation trifamiliale			(1)	(1)	(1)	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						(1)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						(1)(2)
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement		(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement		●	●	●	●	●
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		25	25	25	25	25
Bâti/terrain max. (%)		40	40	40	40	40

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			●
Jumelée			●		
Contiguë	●			●	
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	16
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 4
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	40	40	40	40	40
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Les usages des groupes d'usages « habitation trifamiliale (H-3) » et « habitation multifamiliale H-4» doivent être développés en projet intégré.		
(2) Un maximum de 25 logements ou unités d'hébergement par bâtiment est autorisé.		
(3) Uniquement un usage de résidence de tourisme.		

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-415 (2/2)		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		16 / -	13 / -			
Profondeur minimale d'un lot (m)		50 / -	50 / -			
Superficie minimale d'un lot (m²)		800 / -	650 / -			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		25	25			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		(1)	(1)			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		(1)(2)	(1)(2)			
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement		(3)	(3)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement		●	●			
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		25	25			
Bâti/terrain max. (%)		40	40			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée	●				
Contiguë		●			
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	16	16			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 4	1 / 4			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	40	40			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Les usages des groupes d'usages « habitation trifamiliale (H-3) » et « habitation multifamiliale H-4» doivent être développés en projet intégré.		
(2) Un maximum de 25 logements ou unités d'hébergement par bâtiment est autorisé.		
(3) Uniquement un usage de résidence de tourisme.		

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-416 (1/2)		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50 / -	50 / -	50 / -	50 / -	
Profondeur minimale d'un lot (m)		75 / -	75 / -	75 / -	75 / -	
Superficie minimale d'un lot (m²)		5 000 / -	5 000 / -	5 000 / -	5 000 / -	
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)	●	●	(1)	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		14	14	14	14	14
Usage principal						
Classe d’usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale			●	●	●	
H-3 : Habitation trifamiliale					●	●
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						(4)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d’usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d’usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement		(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d’usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d’usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		16	16	16	16	16
Bâti/terrain max. (%)		40	40	40	40	40

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			●
Jumelée			●		
Contiguë	●			●	
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	8,5 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	20	20	20	20	20
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire		
(2) Terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires.		
(3) Uniquement un usage de résidence de tourisme. Les résidences de tourisme sont obligatoires.		
(4) Un maximum de 25 logements ou unités d'hébergement par bâtiment est autorisé.		

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-416 (2/2)		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50 / -	50 / -			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75 / -	75 / -			
Superficie minimale d'un lot (m²)		5 000 / -	5 000 / -			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)		14	14			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale		●	●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		●	●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		(4)	(4)			
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(2)	(2)			
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement		(3)	(3)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		25	25			
Bâti/terrain max. (%)		40	40			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée	●				
Contiguë		●			
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	8,5 / -	8,5 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	20	20			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire		
(2) Terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires.		
(3) Uniquement un usage de résidence de tourisme. Les résidences de tourisme sont obligatoires.		
(4) Un maximum de 25 logements ou unités d'hébergement par bâtiment est autorisé.		

Grille des usages et des normes		Zone	ST-TO-417			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50 / -				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75 / -				
Superficie minimale d'un lot (m²)		5 000 / -				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration		(2)				
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30				

Grille des usages et des normes		Zone		ST-VF-418 (1/2)	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		30 / -	13 / -	7 / -	20 / - 13 / -
Profondeur minimale d'un lot (m)		50 / -	50 / -	50 / -	50 / - 50 / -
Superficie minimale d'un lot (m²)		1 500 / -	650 / -	350 / -	1 500 / - 650 / -
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●	●	●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		5	5	5	5
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●	●	
H-2 : Habitation bifamiliale				●	●
H-3 : Habitation trifamiliale				(1)	(1)
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(2)	(2)	(2)	(2)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		30	30	40	40

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée		●			●
Contiguë			●		
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	40	40	40	40	40
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Les usages du groupe d'usages « habitation trifamiliale (H-3) » doivent être développés en projet intégré.		
(2) Uniquement les usages « terrain de golf » et « académie de golf » de même que leurs usages complémentaires. Une enseigne installée sur une roche est autorisée pour identifier un usage « terrain de golf ».		

Grille des usages et des normes		Zone	ST-VF-418 (2/2)			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	7 / -					
Profondeur minimale d'un lot (m)	50 / -					
Superficie minimale d'un lot (m²)	350 / -					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale	●					
H-3 : Habitation trifamiliale	(1)					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(2)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-419 (1/2)	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		30 / -	13 / -	7 / -	20 / - 13 / -
Profondeur minimale d'un lot (m)		50 / -	50 / -	50 / -	50 / - 50 / -
Superficie minimale d'un lot (m²)		1 500 / -	650 / -	350 / -	1 500 / - 650 / -
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●	●	●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		5	5	5	5
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●	●	
H-2 : Habitation bifamiliale				●	●
H-3 : Habitation trifamiliale				(1)	(1)
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(2)	(2)	(2)	(2)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		30	30	40	40

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée		●			●
Contiguë			●		
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	40	40	40	40	40
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Les usages du groupe d'usages « habitation trifamiliale (H-3) » doivent être développés en projet intégré.		
(2) Uniquement les usages « terrain de golf » et « académie de golf » de même que leurs usages complémentaires. Une enseigne installée sur une roche est autorisée pour identifier un usage « terrain de golf ».		

Grille des usages et des normes		Zone	ST-VF-419 (2/2)			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	7 / -					
Profondeur minimale d'un lot (m)	50 / -					
Superficie minimale d'un lot (m²)	350 / -					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale	●					
H-3 : Habitation trifamiliale	(1)					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(2)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	40					

Grille des usages et des normes		Zone	ST-TO-420			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		30 / -				
Profondeur minimale d'un lot (m)		50 / -				
Superficie minimale d'un lot (m²)		1 500 / -				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●				
Logements/terrain max. (logements/ha)		5				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		7 / -				
Bâti/terrain max. (%)		65 / -				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -			
Latérale min./max. (m)		6 / -			
Latérale totale min./max. (m)		12 / -			
Arrière min./max. (m)		8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		12,5			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 3			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		40			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement les usages « terrain de golf » et « académie de golf » de même que leurs usages complémentaires. Une enseigne installée sur une roche est autorisée pour identifier un usage « terrain de golf ».		
(2) Voir dispositions particulières applicables à certaines zones du chapitre 12.		

Grille des usages et des normes		Zone		ST-TO-421	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(1)			
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne		●			
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		10			

Grille des usages et des normes		Zone	ST-TO-422			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50 / -				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75 / -				
Superficie minimale d'un lot (m²)		4 000 / -				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		30 / -			
Latérale min./max. (m)		15 / -			
Latérale totale min./max. (m)		30 / -			
Arrière min./max. (m)		30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		- / 5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CR-501			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation et récréation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	●			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne	(2)					
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	10					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -				
Latérale min./max. (m)	10 / -				
Latérale totale min./max. (m)	20 / -				
Arrière min./max. (m)	30 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels	
Antenne de transmission des télécommunications.	

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
PIIA 17 - Domaine skiable	
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.	

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

Dispositions spécifiques		Amendements	
		N° régl.	Date
(1) Uniquement un commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre, le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés.			
(2) Les nouvelles antennes de transmission des télécommunications ne sont autorisées que si elles sont installées à même une tour, un bâtiment, une construction ou une autre structure existante.			

Grille des usages et des normes		Zone	CR-502			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation et récréation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	●			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		10				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -				
Latérale min./max. (m)	10 / -				
Latérale totale min./max. (m)	20 / -				
Arrière min./max. (m)	30 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Antenne de transmission des télécommunications.

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre, le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés. (2) Les nouvelles antennes de transmission des télécommunications ne sont autorisées que si elles sont installées à même une tour, un bâtiment, une construction ou une autre structure existante.		

Grille des usages et des normes		Zone		CR-503		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Conservation et récréation		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	40000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie			(2)			
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement			(2)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage			(2)			
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(3)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		10	10			

Grille des usages et des normes		Zone		CR-504		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Conservation et récréation		
		BASSIN VERSANT		Lac Raymond		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	40000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie			(2)			
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement			(2)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage			(2)			
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(3)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		10	10			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -	15 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -	15 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	5 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	10 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	10 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	8,5 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 18 - Domaine Saint-Bernard

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Les terrains de golf sont exclus. Dans le cas d'un centre équestre, le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30.		
(2) Les usages autorisés des classes d'usages « commerce » et « public et communautaire » doivent être complémentaires à la récréation de plein air. La superficie de plancher maximale pour les usages du groupe d'usages « commerce de détail et services » est de 150 mètres carrés.		
(3) Coupe partielle à des fins acéricoles, fauniques, sanitaires, de sécurité publique, d'aménagements routiers et récréatifs ou d'infrastructures publiques.		

Grille des usages et des normes		Zone	CR-505			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation et récréation			
		BASSIN VERSANT	Lac Tremblant			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	●			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		10				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -				
Latérale min./max. (m)	10 / -				
Latérale totale min./max. (m)	20 / -				
Arrière min./max. (m)	30 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 17 - Domaine skiable

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre, le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés.		

Grille des usages et des normes		Zone	CR-506			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation et récréation			
		BASSIN VERSANT	Lac Ouimet			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	●			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	15000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	12					

Grille des usages et des normes		Zone	CR-507			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation et récréation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	15000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	12					

Grille des usages et des normes		Zone		CF-508		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Conservation forestière		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		8000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture			●			
A-2 : Fermette			●			
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(1)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Grille des usages et des normes		Zone		CF-509	
	Ville de MONT-TREMBLANT	AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Conservation forestière	
		BASSIN VERSANT		Lac Lamoureux	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture			●		
A-2 : Fermette			●		
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture			(1)		
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		11	11		

Grille des usages et des normes		Zone		RE-510	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Récréotouristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m ²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif		(1)			
P-4 : Terrain de stationnement		(1)			
P-5 : Utilité publique légère		(1)			
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		12			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	4 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	4 / -				
Latérale min./max. (m)	3 / -				
Latérale totale min./max. (m)	6 / -				
Arrière min./max. (m)	4 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement les usages de piste de ski de randonnée, ski de fond, raquette, piste cyclable, marche et randonnée pédestre, les activités connexes liées à l'exploitation récréative du parc linéaire et les usages utilitaires ou de service connexes à la vocation du parc. Doit également être connexe à la vocation du parc, l'usage terrain de stationnement (P-4). (2) Malgré toute disposition contraire, les réseaux aériens sont prohibés sauf dans le but de traverser perpendiculairement la zone.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-511		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Lamoureux		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75				
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000	10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)				
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	11	11				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-512		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Duhamel		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-513		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère éco-corridor laurentien			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000	10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation			(3)			
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette			(4)			
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)				
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15	15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -	30 / 60	10 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -	30 / 60	10 / -		
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -	5 / -		
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -	10 / -		
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -	10 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -	55 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11	11		
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2	- / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80	80		
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 11 - Entrée sud

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale. (3) Excluant les usages du sous-groupe d'usages « commerce de récréation intérieure », du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » : modèles réduits motorisés, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure extensive » : ciné-parc et terrain de camping. Dans le cas d'un centre équestre, le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. (4) Le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-514	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac non nommé	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)		1			
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)		
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		11	11		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-515		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Gélinas		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-516		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Desmarais		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-517		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / 60	30 / 60			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / 60	30 / 60			
Latérale min./max. (m)	3 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-518		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75				
Superficie minimale d'un lot (m²)	6000	10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1,67					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)				
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15	15				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-519		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Mercier		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 12 - Noyau villageois

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-520		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Mercier		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-521		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-522		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-524	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Mercier	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)		1			
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(3)			
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)		
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		11	11		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale. (3) Uniquement un usage de camp de vacances.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-525		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-526		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Gauthier		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-527		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère éco-corridor laurentien		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / 60	30 / 60			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / 60	30 / 60			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-528		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère éco-corridor laurentien		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75				
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000	10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)				
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15	15				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / 60	30 / 60			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / 60	30 / 60			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-529		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère éco-corridor laurentien			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000	10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne			(3)			
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)				
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15	15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / 60	30 / 60	15 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	10 / 60	30 / 60	15 / -		
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -	15 / -		
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -	15 / -		
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -	15 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	8	8		
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 1	- / 1		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80	80		
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale. (3) Uniquement un usage de poste de transformation d'électricité.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-530	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)		1			
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)		
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		11	11		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-531	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac de la Poche	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75		
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)		1			
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)		
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		11	11		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-532	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Moore	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)		1			
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)		
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		11	11		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-533		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Viau		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -	30 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -	30 / -		
Latérale min./max. (m)		6 / -	30 / -		
Latérale totale min./max. (m)		12 / -	60 / -		
Arrière min./max. (m)		15 / -	30 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -	55 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		11	11		
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 2	- / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		80	80		
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-534		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		75	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	12 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	24 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	20 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 14 - Bassin versant du Lac Tremblant

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone	TO-535			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	75					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration	(1)					
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement	(1)					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	11					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		15 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		15 / -			
Latérale min./max. (m)		12 / -			
Latérale totale min./max. (m)		24 / -			
Arrière min./max. (m)		20 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 14 - Bassin versant du Lac Tremblant
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un usage de bar sans discothèque, salle de réception de 250 sièges et moins, terrain de tennis, piscine extérieure, marina accueillant des bateaux à moteurs et voiliers, plage. La superficie de plancher maximale est de 500 mètres carrés pour les usages du sous-groupe d'usages « commerce de récréation intérieure (C-7) ».		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-536		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		75	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	12 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	24 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	20 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 14 - Bassin versant du Lac Tremblant

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-537		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		75	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 14 - Bassin versant du Lac Tremblant

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-538		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		75	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	12 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	24 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	20 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 14 - Bassin versant du Lac Tremblant

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-539		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		75	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone	EX-540			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Extraction			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m²)		4000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction		●				
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -				
Latérale min./max. (m)	5 / -				
Latérale totale min./max. (m)	10 / -				
Arrière min./max. (m)	10 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VP-541		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	9 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 06 - Rue Labelle

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-542		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère éco-corridor laurentien			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000	10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation			(3)			
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette			(4)			
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)				
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15	15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / 60	30 / 60	7,5 / 60		
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / 60	30 / 60	7,5 / 60		
Latérale min./max. (m)	3 / -	30 / -	3 / -		
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	60 / -	6 / -		
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	30 / -	7,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -	55 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11	11		
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2	- / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80	80		
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale. (3) Excluant les usages du sous-groupe d'usages « commerce de récréation intérieure », du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » : modèles réduits motorisés, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure extensive » : ciné-parc et terrain de camping. Dans le cas d'un centre équestre, le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. (4) Le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. (5) La construction de puits d'alimentation en eau est prohibée. L'alimentation en eau potable doit provenir d'une zone autre que les zones VP-546, VP-542, VP934 et VP-933		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-543		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère éco-corridor laurentien		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-544		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		4000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette		(2)				
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(3)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. (3) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-545		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère éco-corridor laurentien			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000	10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation			(3)			
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette			(4)			
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)				
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15	15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / 60	30 / 60	7,5 / 60		
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / 60	30 / 60	7,5 / 60		
Latérale min./max. (m)	3 / -	30 / -	3 / -		
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	60 / -	6 / -		
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	30 / -	7,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -	55 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11	11		
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2	- / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80	80		
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale. (3) Excluant les usages du sous-groupe d'usages « commerce de récréation intérieure », du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » : modèles réduits motorisés, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure extensive » : ciné-parc et terrain de camping. Dans le cas d'un centre équestre, le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. (4) Le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30.		

Grille des usages et des normes		Zone	VP-546			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère éco-corridor laurentien			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde	(1)					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -			
Latérale min./max. (m)		5 / -			
Latérale totale min./max. (m)		10 / -			
Arrière min./max. (m)		10 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement les usages de station de traitement des eaux usées ou des boues de fosses septiques et lieu de compostage des matières organiques		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-547		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Ouimet			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne	(1)					
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Grille des usages et des normes		Zone		VP-548	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000	10000	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)		1			
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation				(3)	
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)		
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		11	11	15	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -	8 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -	8 / -		
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -	5 / -		
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -	10 / -		
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -	10 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -	55 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11	11		
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2	- / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80	80		
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale. (3) Excluant les usages du sous-groupe d'usages « commerce de récréation intérieure », du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » : modèles réduits motorisés, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure extensive » : ciné-parc et terrain de camping. Dans le cas d'un centre équestre, le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30.		

Grille des usages et des normes		Zone	IN-549			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Industrielle mixte			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd	(1)					
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction	(2)					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne	(3)					
P-7 : Utilité publique lourde	(3)					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Grille des usages et des normes		Zone	VP-550			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m²)	4000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité	(2)					
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd	(5)					
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration	(2)					
C-9 : Commerce d'hébergement	(3)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif	(4)					
P-4 : Terrain de stationnement	●					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	2,5					
Bâti/terrain max. (%)	15					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		10 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		10 / -			
Latérale min./max. (m)		6 / -			
Latérale totale min./max. (m)		12 / -			
Arrière min./max. (m)		7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement les usages de dépanneur ou bar laitier. (3) Uniquement un commerce d'hébergement moyen. (4) Uniquement Commerce de récréation extérieure intensive et extensive non motorisée. Le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30 pour un centre équestre. (5) Uniquement un usage d'entreprise de cablodistribution.		

Grille des usages et des normes		Zone	VP-551			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère éco-corridor laurentien			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	1					
Bâti/terrain max. (%)	15					

Grille des usages et des normes		Zone	VP-552			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère éco-corridor laurentien			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15					

Grille des usages et des normes		Zone	CO-553			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-554			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-555			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-556			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-557			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-558			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-559			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-560			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-561			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-562			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-563			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-564			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-565			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-566			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-567			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-568			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-569			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-570			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-571			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-572			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-573			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-574			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-575			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-576			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-577			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-578			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-579			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-580			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-581			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-582			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-583			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-584			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-585			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-586			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-587			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-588			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-589			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-590			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-591			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-592			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-593			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-594			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-595			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-596			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-597			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-598			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-599			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-601			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 10 - Industriel lourd
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-602			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 10 - Industriel lourd
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		EX-603		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Extraction		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		45	45			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		4000	4000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger	(1)					
C-5 : Commerce artériel lourd	(1)					
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(2)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère	(1)					
I-2 : Industrie moyenne	(1)					
I-3 : Industrie lourde	(1)					
I-4 : Extraction	●					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Grille des usages et des normes		Zone		AG-604	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Agricole	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)	3000	5000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	(1)				
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d’hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère			(3)		
I-2 : Industrie moyenne			(3)		
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1: Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture		●			
A-2 : Fermette		●			
A-3 : Élevage		●			
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques		●			
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	20	20	20		

Grille des usages et des normes		Zone		AG-605	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Agricole	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)	3000	5000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	(1)				
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d’hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère			(4)		
I-2 : Industrie moyenne			(4)		
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1: Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère		(3)			
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture		●			
A-2 : Fermette		●			
A-3 : Élevage		●			
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques		●			
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	20	20	20		

Grille des usages et des normes		Zone		AF-606	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Agroforestière	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	
Superficie minimale d'un lot (m²)		3000	5000	10000	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	(1)				
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère			(3)		
I-2 : Industrie moyenne			(3)		
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture		●			
A-2 : Fermette		●			
A-3 : Élevage		●			
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques		●			
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	20	20	20		

Grille des usages et des normes		Zone		AF-607	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Agroforestière	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	
Superficie minimale d'un lot (m²)		3000	5000	10000	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	(1)				
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère			(3)		
I-2 : Industrie moyenne			(3)		
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture		●			
A-2 : Fermette		●			
A-3 : Élevage		●			
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques		●			
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	20	20	20		

Grille des usages et des normes		Zone		AF-608	
	AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Agroforestière		
	BASSIN VERSANT		Lac Maskinongé		
	SOMMET DE MONTAGNE				
	RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
	CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	
Superficie minimale d'un lot (m²)		4000	5000	10000	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	(1)				
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d’hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère			(3)		
I-2 : Industrie moyenne			(3)		
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1: Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture		●			
A-2 : Fermette		●			
A-3 : Élevage		●			
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques		●			
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	11	11	11		

Grille des usages et des normes		Zone		CF-609		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Conservation forestière		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		5000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture			●			
A-2 : Fermette			●			
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(1)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / 60	8 / 60			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / 60	8 / 60			
Latérale min./max. (m)	5 / -	5 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	10 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	10 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	7			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 07 - Corridor agricole

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Sous respect des dispositions relatives aux coupes forestières.		

Grille des usages et des normes		Zone		CF-610	
	Ville de MONT-TREMBLANT	AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Conservation forestière	
		BASSIN VERSANT		Lac Maskinongé	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture			●		
A-2 : Fermette			●		
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture			(1)		
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		11	11		

Grille des usages et des normes		Zone		CF-611	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Conservation forestière	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m²)		8000	10000	10000	10000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation			(2)		
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture		●			
A-2 : Fermette		●			
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture		(1)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques				●	
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		15	15	15	15

Grille des usages et des normes		Zone		CF-612	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Conservation forestière	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)	8000	10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation			(3)		
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d’hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne	(1)				
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture		●			
A-2 : Fermette		●			
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	15	15	15		

Grille des usages et des normes		Zone		CF-613	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Conservation forestière	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m²)		8000	10000	10000	8000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation				(2)	
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					(3)
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture			●		
A-2 : Fermette			●		
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture			(1)		
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		15	15	15	15

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	●
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / 60	8 / 60	8 / 60	8 / 60	
Avant secondaire min./max. (m)	8 / 60	8 / 60	8 / 60	8 / 60	
Latérale min./max. (m)	5 / -	5 / -	5 / -	5 / -	
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Arrière min./max. (m)	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -	65 / -	55 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11	11	7	
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2	- / 2	- / 1	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80	80	80	
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date
(1) Sous respect des dispositions relatives aux coupes forestières. (2) Uniquement les sentiers récréatifs et les centres équestres. (3) Les opérations de tamisage et de concassage de matériaux provenant du site uniquement sont spécifiquement autorisées à titre d'usages complémentaire.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-614		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Forget		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-615		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Dufour		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-616		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Travers		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75				
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000	10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)				
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	11	11				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-617	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Aqeduc	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)		1			
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)		
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		11	11		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-618		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Fortier		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	15 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-619		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Maskinongé		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(3)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-620		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Maskinongé		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 07 - Corridor agricole

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-621		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Maskinongé		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-622	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Castor	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)		1			
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)		
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		11	11		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-623	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac à l'Écart	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)		1			
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)		
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		11	11		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-624		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-625		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette		(2)				
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(3)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-626		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 07 - Corridor agricole

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-627		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 07 - Corridor agricole

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-628		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 07 - Corridor agricole

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-629		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère éco-corridor laurentien		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / 60	30 / 60			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / 60	30 / 60			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-630		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère éco-corridor laurentien		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / 60	30 / 60			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / 60	30 / 60			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-631		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère éco-corridor laurentien		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / 60	30 / 60			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / 60	30 / 60			
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2	- / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

2

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage d'acériculture ou érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-632	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère éco-corridor laurentien	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000	10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé	(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)	1				
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●				
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation			(3)		
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d’hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1: Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	15	15	15		

Grille des usages et des normes		Zone	CO-633			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-634			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-635			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-636			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-637			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-638			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-639			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-640			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-641			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-642			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-643			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-644			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-645			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-646			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-647			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-648			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-649			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-650			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-651			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-652			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-653			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-654			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-655			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-656			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-657			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-658			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-659			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-660			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-661			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-662			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-663			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-664			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-665			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-666			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-667			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-668			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-669			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-670			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-671			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-672			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-673			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-674			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-675			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-676			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-677			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-700		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac de la Poche		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●	●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-701		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●	●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	8 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -	65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale.		
(2) Uniquement un usage d'acériculture et érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone	CF-702			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Tremblant			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		(1)				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	8 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-703		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●				
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●	●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-705		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		75	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●	●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-706		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●	●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone	VP-708			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Tremblant			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	10					

Grille des usages et des normes		Zone		VP-709	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75		
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000	12 000 / -	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé	(1)	(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)	1	1			
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale			●		
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)	(3)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	20	20			
Bâti/terrain max. (%)	14	14	11		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-710	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75		
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000	12 000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé	(1)	(1)	(1)		
Logements/terrain max. (logements/ha)	1	1	1		
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale			●		
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)	(3)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	20	20			
Bâti/terrain max. (%)	14	14	11		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-713		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Viau		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●	●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone	CF-714			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Viau			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-716		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Viau			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000	10 000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)				
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●	●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	11	11				

Grille des usages et des normes		Zone		VF-718		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		4000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●	●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-719		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●	●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-720		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000	4 000	4 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)	(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)	1	2,5				
Usage principal						
Classe d’usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d’usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●	●				
Classe d’usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité			(4)			
C-2 : Commerce et services à portée élargie			(4)			
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration			(2)			
C-9 : Commerce d'hébergement			(3)(5)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d’usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage			(4)			
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques						
Classe d’usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	1	2,5				
Bâti/terrain max. (%)	40	40	40			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -	8 / -	8 / -	
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -	8 / -	8 / -	
Latérale min./max. (m)		6 / -	6 / -	6 / -	
Latérale totale min./max. (m)		12 / -	12 / -	12 / -	
Arrière min./max. (m)		8 / -	8 / -	8 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	7 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -	65 / -	90 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		11	11	11	
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		20	20	20	
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 05 - Corridor de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale.		
(2) Uniquement un restaurant saisonnier et routier.		
(3) Uniquement les usages auberge d'au plus 12 chambres, hôtel ou complexe hôtelier de 13 à 19 chambres, hôtel ou complexe hôtelier de plus de 20 chambres, résidence de tourisme.		
(4) Uniquement un centre d’interprétation tel un centre d’interprétation de l’architecture et de la végétation riveraine. Une superficie de plancher maximale de 100 m ² est autorisée à l'intérieur d'un centre d'interprétation pour un usage des groupe d'usages C-1et C-2 pourvu que l'usage soit complémentaire au centre.		
(5) Les fondations sur pilotis sont permises pour les bâtiments d'un complexe hôtelier.		
(6) La mixité des usages est autorisée avec un usage autorisé autre qu'un commerce d'hébergement, à condition qu'un usage de la classe d'usages « Villégiature » ne soit pas situé sous un usage d'une autre classe d'usages.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-721		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		4000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●	●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-722	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique basssin versant		
		BASSIN VERSANT	Lac Tremblant		
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature		
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	75				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000				
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé	(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)	1				
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(2)(3)				
C-8 : Commerce de restauration	(2)				
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	11				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	8 / -				
Latérale totale min./max. (m)	16 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 14 - Bassin versant du lac Tremblant
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement les usages bar sans discothèque, salle de réception de 250 sièges et moins, terrain de tennis, piscine extérieure, marina accueillant des bateaux à moteurs et voiliers, plage et les usages de restauration complémentaires à ces usages. (3) La superficie de plancher maximale est de 500 mètres carrés pour les usages du sous-groupe d'usages commerce de récréation intérieure.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-723		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique basssin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Tremblant			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	75	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000	10 000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d’usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d’usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d’usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d’usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)				
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques						
Classe d’usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●	●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	11	11				

Grille des usages et des normes		Zone	VF-724			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique basssin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Tremblant			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	75					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	5					

Grille des usages et des normes		Zone		VP-725	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000				
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé	(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)	1				
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(2)				
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)				
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	1				
Bâti/terrain max. (%)	40				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -				
Latérale min./max. (m)	12 / -				
Latérale totale min./max. (m)	24 / -				
Arrière min./max. (m)	20 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m²)	90 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 14 - Bassin versant du lac Tremblant

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un hôtel d'un maximum de 35 chambres et les usages usages complémentaires suivants: salle à manger, restaurant d'au plus 60 places, salle de réception, bar, conditionnement physique, spa, sauna, massage thérapeutique, piscine.		

Grille des usages et des normes		Zone	CF-729			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	100					
Profondeur minimale d'un lot (m)	100					
Superficie minimale d'un lot (m²)	20000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	10					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CF-730			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Grille des usages et des normes		Zone		CF-731	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique		
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	100				
Profondeur minimale d'un lot (m)	100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)	20000				
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●				
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	8				

Grille des usages et des normes		Zone	CF-732			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	100					
Profondeur minimale d'un lot (m)	100					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	20000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	8					

Implantation du bâtiment principal						
Structure du bâtiment principal						
Isolée		●				
Jumelée		●				
Contiguë		●				
Marges						
Avant min./max. (m)		8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -				
Latérale min./max. (m)		6 / -				
Latérale totale min./max. (m)		12 / -				
Arrière min./max. (m)		8 / -				
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)		7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -				
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)		90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Usages conditionnels

Habitation aux abords du Circuit Mont-Tremblant

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date
(1) Uniquement les usages plage, piscine, tennis, jeu de pétanque, jeu de shuffleboard, jeu de badminton, tir à l'arc, centre de ski de randonnée et centre d'interprétation de la nature.		
(2) La distance minimale est de 60 mètres entre une rue et un lac ou un cours d'eau.		

Grille des usages et des normes		Zone		CF-733	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Corridor faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		100			
Profondeur minimale d'un lot (m)		100			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000			
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		8			

Implantation du bâtiment principal						
Structure du bâtiment principal						
Isolée		●				
Jumelée		●				
Contiguë						
Marges						
Avant min./max. (m)		8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -				
Latérale min./max. (m)		6 / -				
Latérale totale min./max. (m)		12 / -				
Arrière min./max. (m)		8 / -				
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)		7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m²)		65 / -				
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)						
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)						
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)		90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CF-735			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		5				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	30 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	30 / -				
Latérale min./max. (m)	15 / -				
Latérale totale min./max. (m)	30 / -				
Arrière min./max. (m)	30 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	- / 5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VF-736			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde	(2)					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15					

Grille des usages et des normes		Zone		CF-737	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Corridor faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		100			
Profondeur minimale d'un lot (m)		100			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000			
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure		(1)			
P-3 : Communautaire récréatif		●			
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		8			

Grille des usages et des normes		Zone	CF-738			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	100					
Profondeur minimale d'un lot (m)	100					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	20000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement	(1)					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	5					

Grille des usages et des normes		Zone		CR-739	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Conservation et récréation	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000			
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(1)			
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		10			

Implantation du bâtiment principal						
Structure du bâtiment principal						
Isolée	●					
Jumelée						
Contiguë						
Marges						
Avant min./max. (m)	15 / -					
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -					
Latérale min./max. (m)	10 / -					
Latérale totale min./max. (m)	20 / -					
Arrière min./max. (m)	30 / -					
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)						
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)						
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 2					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)	80					
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un usage de ommerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre, le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin sont autorisés.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-740		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique basssin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Moore			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)						
Profondeur minimale d'un lot (m)						
Superficie minimale d'un lot (m ²)						
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 24 - Terrains riverains
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VP-741	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère basssin versant		
		BASSIN VERSANT	Lac Moore		
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)	12000				
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(1)				
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)					

Grille des usages et des normes		Zone	VP-743			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement		●				
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	30				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un usage de piste de karting (go-kart), les usages de commerce de récréation extérieure intensive non motorisée, commerce de récréation extérieure extensive et un centre équestre d'au plus 30 unités animales. Excluant les usages de terrain de golf et académie de golf, terrain de camping et centre de ski alpin.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-744	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000				
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(1)				
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement	●				
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	30				

Grille des usages et des normes		Zone		VF-745		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		(2)				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Latérale min./max. (m)		6 / -	6 / -		
Latérale totale min./max. (m)		12 / -	12 / -		
Arrière min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		11	11		
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	1 / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		80	80		
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels
(2) Habitation aux abords du Circuit Mont-Tremblant

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale.		

Grille des usages et des normes		Zone	VP-747			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	1,67					
Bâti/terrain max. (%)	15					

Grille des usages et des normes		Zone		VP-748	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000			
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	15 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	50				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE-10-Terrains en bordure du chemin du Village

Dispositions spécifiques	Amendements	
	Nº régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VP-749			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement	●					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	1					
Bâti/terrain max. (%)	15					

Grille des usages et des normes		Zone	VF-750			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels
Habitation aux abords du Circuit Mont-Tremblant

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CF-751			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		5				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CF-752			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée	●				
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels
Habitation aux abords du Circuit Mont-Tremblant

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VF-753			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		(2)				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée	●				
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels
(2) Habitation aux abords du Circuit Mont-Tremblant

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-754	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000	10000	10000	10 000	10 000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé	(1)	(1)	(1)	(1)	
Logements/terrain max. (logements/ha)	1	1	1	1	
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●	●	●	●	
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)	(2)	(2)	(2)	(3)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	1	1	1	1	1
Bâti/terrain max. (%)	8	8	8	8	8

Grille des usages et des normes		Zone	CF-755			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée	●				
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CF-756	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Corridor faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		100			
Profondeur minimale d'un lot (m)		100			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000			
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		8			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-757		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●	●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-762		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Mercier		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation			●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		CF-764	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Corridor faunique bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Mercier	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		100			
Profondeur minimale d'un lot (m)		100			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000			
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		5			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-765		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Mercier		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone	CF-766			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Mercier			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-767		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Mercier		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-768		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Desmarais		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-770		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Desmarais		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone	CF-771			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Mercier			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-772		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Mercier		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		CF-774	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Corridor faunique bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac de la Barbotte	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		100			
Profondeur minimale d'un lot (m)		100			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000			
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		8			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 22 - Emprise du parc linéaire
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-775		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-776		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac de la Barbotte		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-777		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Gélinas		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone	VF-778			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Gélinas			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	5					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -				
Latérale min./max. (m)	12 / -				
Latérale totale min./max. (m)	24 / -				
Arrière min./max. (m)	20 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	95				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-779		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone	CF-780			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	100					
Profondeur minimale d'un lot (m)	100					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	20000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	8					

Grille des usages et des normes		Zone		VF-781		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-782		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-783		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)	6000	6000	10 000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)	(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)	1,67	1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●	●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15	15	11			

Grille des usages et des normes		Zone	VF-784			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15				

Grille des usages et des normes		Zone	VF-784			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux	(2)					
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure	(3)					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	20					

Implantation du bâtiment principal						
Structure du bâtiment principal						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
Marges						
Avant min./max. (m)		8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -				
Latérale min./max. (m)		2 / -				
Latérale totale min./max. (m)		5 / -				
Arrière min./max. (m)		8 / -				
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)						
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)						
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)		80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridor de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement un usage de bureaux d’accueil touristique, administration municipale, d’organisme, club ou d’association. La superficie de plancher maximale est de 500 mètres carrés pour le groupe d’usages Services professionnels et bureaux (C-3). (3) Uniquement l’usage de maison de soins palliatifs et les usages complémentaires qui s’y rattachent. (4) Les dispositions de l’amendement (2025)-102-81 prévalent sur toute disposition contraire du présent règlement.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-785		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation			●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	5			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -				
Latérale min./max. (m)	5 / -				
Latérale totale min./max. (m)	10 / -				
Arrière min./max. (m)	10 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	- / 5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	- / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	95			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridor de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE-08-Quadrant Sud-Est Ryan/Labelle

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-787		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation			(2)			
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●	●			
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●	●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -			
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	10 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m²)	65 / -	65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridor de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement l'usage « spa » du groupe d'usages Commerce de récréation (C7), ainsi que ses usages complémentaires. Les usages complémentaires comprennent notamment une réception, une salle de séjour, une salle de massages, un sauna, un bain vapeur, un bar, un restaurant et tout autre usage ou construction complémentaire.		

Grille des usages et des normes		Zone	CF-788			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CF-789			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		5				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -				
Latérale min./max. (m)	15 / -				
Latérale totale min./max. (m)	30 / -				
Arrière min./max. (m)	15 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	- / 5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridor de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CF-790			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	100					
Profondeur minimale d'un lot (m)	100					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	20000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(2)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	8					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		
PIIA 08 - Corridor de villégiature		
PIIA 19 - Golf Manitou		
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.		

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)		

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale.		
(2) Uniquement les usages terrain de tennis extérieur, centre de ski de randonnée, activités d'interprétation de la nature, terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires.		

Grille des usages et des normes		Zone	CF-791			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30				

Grille des usages et des normes		Zone	CF-792			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	15 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridor de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CF-793	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Corridor faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		100	100	100	
Profondeur minimale d'un lot (m)		100	100	100	
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000	20000	20000	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●	●		
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation				●	
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		10	10	10	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		6,5 / -	6,5 / -	7,5 / -	
Avant secondaire min./max. (m)		6,5 / -	6,5 / -	7,5 / -	
Latérale min./max. (m)		3 / -	1,5 / -	3 / -	
Latérale totale min./max. (m)		6 / -	3 / -	6 / -	
Arrière min./max. (m)		6,5 / -	6,5 / -	7,5 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		(1)	(1)	(1)	
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE-04-Golf La Bête et L'Aiglon

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1)) Le pourcentage minimal est de 90 % pour cette zone. Un minimum de 45 % est calculé pour l'ensemble des zones constituant le plan d'aménagement d'ensemble, soit les zones CF-793, VP-794, VP-856 et VP-857.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-794	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	
Profondeur minimale d'un lot (m)		60	60	60	
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000	10000	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●	●		
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation				(1)	
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement		(2)	(2)		
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		1	1		
Bâti/terrain max. (%)		10	10	10	

Grille des usages et des normes		Zone		VP-795		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)	6000	10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1,67					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(2)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement	(3)					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	1,67					
Bâti/terrain max. (%)	11	11				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Latérale min./max. (m)		6 / -	6 / -		
Latérale totale min./max. (m)		12 / -	12 / -		
Arrière min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m²)		65 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	1 / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		70	70		
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 19 - Golf Manitou
PIIA 22 - Emprise du parc linéaire
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement les usages terrain de tennis extérieur, terrain et académie de golf, centre de ski de randonnée, activités d'interprétation de la nature et plage. (3) Uniquement l'usage résidence de tourisme.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-796		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		1,67				
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-797		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-798		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-799	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)	6000	6000	6000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé	(1)	(1)	(1)		
Logements/terrain max. (logements/ha)	1,67	1,67	1,67		
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●	●			
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation			(2)		
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement			(3)		
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●		●		
Jumelée		●			
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -	10 / -	10 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -	10 / -	10 / -		
Latérale min./max. (m)	5 / -	5 / -	5 / -		
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	10 / -	10 / -		
Arrière min./max. (m)	10 / -	10 / -	10 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m²)	65 / -	65 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	70	70		
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridor de villégiature
PIIA 22 - Emprise du parc linéaire
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement les usages de centre de ski de randonnée et centre équestre d'au plus 30 unités animales du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure extensive.		

Grille des usages et des normes		Zone		TO-800	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m²)		4000	12000	12000	12000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●	●	●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		20	20	20	20
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale		●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●			
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement			(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)			20	20	20
Bâti/terrain max. (%)		18	18	18	18

Grille des usages et des normes		Zone	TO-801			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	30					
Profondeur minimale d'un lot (m)	50					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	1500					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,02					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale	●					
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	30					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	TO-802			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	●			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	8 / -				
Latérale totale min./max. (m)	16 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires.		

Grille des usages et des normes		Zone	TO-803			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	●			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m²)	4000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement	●					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne	(1)					
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	10					

Grille des usages et des normes		Zone		TO-804	
	Ville de MONT-TREMBLANT	AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		●	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	95				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 16 - Versant Soleil

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		TO-805	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		30	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		40	50	50	50
Superficie minimale d'un lot (m²)		2000	(4)	(4)	(4)
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●	●	●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		24	24	24	24
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale		●		(3)	(3)
H-2 : Habitation bifamiliale			(3)	(3)	(3)
H-3 : Habitation trifamiliale			(3)	(3)	(3)
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			(3)	(3)	(3)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements			(3)(5)	(3)(5)	(3)(5)
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(1)	(1)	(1)	(1)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement		(2)	(2)(5)	(2)(5)	(2)(5)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					●
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		24	24	24	24
Bâti/terrain max. (%)		40	40	40	40

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●	●	●		●
Jumelée			●		
Contiguë				●	
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	3 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	6 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7	7	7	7	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -	90 / -	90 / -	90 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 4	1 / 4	1 / 4	- / 1
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	50	50	50	50	50
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 16 - Versant Soleil

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un usage de centre de ski alpin de même que ses usages complémentaires.		
(2) Uniquement un usage de résidence de tourisme.		
(3) Développement en projet intégré obligatoire.		
(4) La superficie minimale du terrain par unité d'hébergement est de 333 m ² pour un projet intégré comprenant des habitations bifamiliales, trifamiliales ou multifamiliales. Elle est de 1000 m ² pour des habitations unifamiliales isolées, de 600 m ² pour des habitations unifamiliales jumelées et de 400 m ² pour des habitations unifamiliales contiguës.		
(5) Le nombre de logements ou d'unités d'hébergement maximal par bâtiment est fixé à 25.		

Grille des usages et des normes		Zone		TO-806	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		30	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		40	50	50	50
Superficie minimale d'un lot (m²)		2000	(4)	(4)	(4)
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé			●	●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		24	24	24	24
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale		●		(3)	(3)
H-2 : Habitation bifamiliale			(3)	(3)	(3)
H-3 : Habitation trifamiliale			(3)	(3)	(3)
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			(3)	(3)	(3)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements			(3)(5)	(3)(5)	(3)(5)
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(1)	(1)	(1)	(1)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement		(2)	(2)(5)	(2)(5)	(2)(5)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					●
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		24	24	24	24
Bâti/terrain max. (%)		40	40	40	40

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●	●	●		●
Jumelée			●		
Contiguë				●	
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	3 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	6 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7	7	7	7	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -	90 / -	90 / -	90 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 4	1 / 4	1 / 4	- / 1
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	30	30	30	30	30
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 16 - Versant Soleil

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un usage de centre de ski alpin de même que ses usages complémentaires.		
(2) Uniquement un usage de résidence de tourisme.		
(3) Développement en projet intégré obligatoire.		
(4) La superficie minimale du terrain par unité d'hébergement est de 333 m ² pour un projet intégré comprenant des habitations bifamiliales, trifamiliales ou multifamiliales. Elle est de 1000 m ² pour des habitations unifamiliales isolées, de 600 m ² pour des habitations unifamiliales jumelées et de 400 m ² pour des habitations unifamiliales contiguës.		
(5) Le nombre de logements ou d'unités d'hébergement maximal par bâtiment est fixé à 25.		

Grille des usages et des normes		Zone			TO-807		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME					
		Touristique					
		BASSIN VERSANT					
		SOMMET DE MONTAGNE					
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE					
		CORRIDOR DE SIGNATURE					
Lotissement							
Dimensions d'un lot							
Largeur minimale d'un lot (m)		30	30	30	25	25	25
Profondeur minimale d'un lot (m)		40	40	40	40	40	40
Superficie minimale d'un lot (m ²)		1500	1500	1500	1000	1000	1000
Zonage							
Projet intégré							
Projet intégré autorisé		●	●	●	●	●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		55	55	55	55	55	55
Usage principal							
Classe d'usages « Habitation (H) »							
H-1 : Habitation unifamiliale							
H-2 : Habitation bifamiliale							
H-3 : Habitation trifamiliale							
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		(1)	(1)	(1)			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		(1)	(1)	(1)			
H-6 : Maison mobile							
H-7 : Parc de maisons mobiles							
Classe d'usages « Villégiature (V) »							
V-1 : Habitation unifamiliale							
Classe d'usages « Commerce (C) »							
C-1 : Commerce et services de proximité		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-2 : Commerce et services à portée élargie							
C-3 : Services professionnels et bureaux		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-4 : Commerce artériel léger		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-5 : Commerce artériel lourd							
C-6 : Commerce pétrolier							
C-7 : Commerce de récréation		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-8 : Commerce de restauration		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-9 : Commerce d'hébergement		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille							
C-11 : Commerce à incidence							
Classe d'usages « Industrie (I) »							
I-1 : Industrie légère							
I-2 : Industrie moyenne							
I-3 : Industrie lourde							
I-4 : Extraction							
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »							
P-1 : Communautaire de voisinage				(1)			
P-2 : Communautaire d'envergure				(1)			
P-3 : Communautaire récréatif							
P-4 : Terrain de stationnement				(1)			
P-5 : Utilité publique légère							
P-6 : Utilité publique moyenne				(1)			
P-7 : Utilité publique lourde							
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »							
A-1 : Agriculture et pisciculture							
A-2 : Fermette							
A-3 : Élevage							
A-4 : Foresterie et sylviculture							
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
Classe d'usages « Conservation (CO) »							
CO-1 : Conservation							
Mixité d'usages obligatoire							
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)							
Rapports							
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		55	55	55			
Bâti/terrain max. (%)		100	100	100	100	100	100
Implantation du bâtiment principal							
Structure du bâtiment principal							
Isolée		●			●		
Jumelée			●			●	
Contiguë				●			●
Marges							
Avant min./max. (m)		3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -

Avant secondaire min./max. (m)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Latérale min./max. (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	3 / -	3 / -	5 / -	3 / -	3 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)						
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	100 / -	100 / -	100 / -	100 / -	100 / -	100 / -
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)						
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 7	1 / 7	1 / 7	1 / 4	1 / 4	1 / 4
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)						
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 16 - Versant Soleil
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements		
	N° régl.		Date
(1) Les usages spécifiquement permis ou exclus pour cette zone sont décrits aux dispositions particulières applicables à certaines zones du chapitre 12.			

Grille des usages et des normes		Zone			TO-808		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME					
		Touristique					
		BASSIN VERSANT					
		SOMMET DE MONTAGNE					
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE					
		CORRIDOR DE SIGNATURE					
Lotissement							
Dimensions d'un lot							
Largeur minimale d'un lot (m)		30	30	30	25	25	25
Profondeur minimale d'un lot (m)		40	40	40	40	40	40
Superficie minimale d'un lot (m ²)		1500	1500	1500	1000	1000	1000
Zonage							
Projet intégré							
Projet intégré autorisé		●	●	●	●	●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		31	31	31	31	31	31
Usage principal							
Classe d'usages « Habitation (H) »							
H-1 : Habitation unifamiliale		(1)	(1)	(1)			
H-2 : Habitation bifamiliale		(1)	(1)	(1)			
H-3 : Habitation trifamiliale		(1)	(1)	(1)			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		(1)	(1)	(1)			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		(1)	(1)	(1)			
H-6 : Maison mobile							
H-7 : Parc de maisons mobiles							
Classe d'usages « Villégiature (V) »							
V-1 : Habitation unifamiliale							
Classe d'usages « Commerce (C) »							
C-1 : Commerce et services de proximité		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-2 : Commerce et services à portée élargie							
C-3 : Services professionnels et bureaux		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-4 : Commerce artériel léger		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-5 : Commerce artériel lourd							
C-6 : Commerce pétrolier							
C-7 : Commerce de récréation		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-8 : Commerce de restauration		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-9 : Commerce d'hébergement		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille							
C-11 : Commerce à incidence							
Classe d'usages « Industrie (I) »							
I-1 : Industrie légère							
I-2 : Industrie moyenne							
I-3 : Industrie lourde							
I-4 : Extraction							
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »							
P-1 : Communautaire de voisinage				(1)			
P-2 : Communautaire d'envergure				(1)			
P-3 : Communautaire récréatif							
P-4 : Terrain de stationnement				(1)			
P-5 : Utilité publique légère							
P-6 : Utilité publique moyenne				(1)			
P-7 : Utilité publique lourde							
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »							
A-1 : Agriculture et pisciculture							
A-2 : Fermette							
A-3 : Élevage							
A-4 : Foresterie et sylviculture							
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
Classe d'usages « Conservation (CO) »							
CO-1 : Conservation							
Mixité d'usages obligatoire							
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)							
Rapports							
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		31	31	31			
Bâti/terrain max. (%)		100	100	100	100	100	100
Implantation du bâtiment principal							
Structure du bâtiment principal							
Isolée		●			●		
Jumelée			●			●	
Contiguë				●			●
Marges							
Avant min./max. (m)		3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -

Avant secondaire min./max. (m)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Latérale min./max. (m)	2 / -	1,5 / -	1,5 / -	2 / -	1,5 / -	1,5 / -
Latérale totale min./max. (m)	5 / -	3 / -	3 / -	5 / -	3 / -	3 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)						
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	100 / -	100 / -	100 / -	100 / -	100 / -	100 / -
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)						
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 7	1 / 7	1 / 7	1 / 4	1 / 4	1 / 4
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)						
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 16 - Versant Soleil
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements		
	N° règl.		Date
(1) Les usages spécifiquement permis ou exclus pour cette zone sont décrits aux dispositions particulières applicables à certaines zones du chapitre 12.			

Grille des usages et des normes		Zone		TO-809	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		30	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		40	50	50	50
Superficie minimale d'un lot (m²)		2000	(4)	(4)	(4)
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé			●	●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		16	16	16	16
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale		●		(3)	(3)
H-2 : Habitation bifamiliale			(3)	(3)	(3)
H-3 : Habitation trifamiliale			(3)	(3)	(3)
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			(3)	(3)	(3)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements			(3)(5)	(3)(5)	(3)(5)
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(1)	(1)	(1)	(1)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement		(2)	(2)(5)	(2)(5)	(2)(5)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					●
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		16	16	16	16
Bâti/terrain max. (%)		40	40	40	40

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●	●	●		●
Jumelée			●		
Contiguë				●	
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	3 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	6 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7	7	7	7	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	90 / -	90 / -	90 / -	90 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 3	1 / 3	1 / 3	- / 1
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)					
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 16 - Versant Soleil

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un usage de centre de ski alpin de même que ses usages complémentaires.		
(2) Uniquement un usage de résidence de tourisme.		
(3) Développement en projet intégré obligatoire.		
(4) La superficie minimale du terrain par unité d'hébergement est de 333 m ² pour un projet intégré comprenant des habitations bifamiliales, trifamiliales ou multifamiliales. Elle est de 1000 m ² pour des habitations unifamiliales isolées, de 600 m ² pour des habitations unifamiliales jumelées et de 400 m ² pour des habitations unifamiliales contiguës.		
(5) Le nombre de logements ou d'unités d'hébergement maximal par bâtiment est fixé à 25.		

Grille des usages et des normes		Zone		TO-810		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		30	30			
Profondeur minimale d'un lot (m)		40	40			
Superficie minimale d'un lot (m²)		1500	1500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		110	110			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		(1)	(1)			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		(1)	(1)			
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité		(1)	(1)			
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux		(1)	(1)			
C-4 : Commerce artériel léger		(1)	(1)			
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)	(1)			
C-8 : Commerce de restauration		(1)	(1)			
C-9 : Commerce d'hébergement		(1)	(1)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage		(1)	(1)			
P-2 : Communautaire d'envergure		(1)	(1)			
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement		(1)	(1)			
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne		(1)	(1)			
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		110	110			
Bâti/terrain max. (%)		100	100			

Grille des usages et des normes		Zone		TO-811	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		30	30	30	
Profondeur minimale d'un lot (m)		40	40	40	
Superficie minimale d'un lot (m²)		1500	1500	1500	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●	●	●	
Logements/terrain max. (logements/ha)		16	16	16	
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●		
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●		
H-3 : Habitation trifamiliale		●	●		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		●	●		
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		●	●		
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement		●	●		
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement				●	
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		16	16		
Bâti/terrain max. (%)		60	60		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	
Jumelée			●		
Contiguë			●		
Marges					
Avant min./max. (m)		3 / -	3 / -	3 / -	
Avant secondaire min./max. (m)		3 / -	3 / -	3 / -	
Latérale min./max. (m)		2 / -	1,5 / -	1,5 / -	
Latérale totale min./max. (m)		5 / -	3 / -	3 / -	
Arrière min./max. (m)		8 / -	8 / -	8 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		90 / -	90 / -	90 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 3	1 / 3	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		(1)	(1)	(1)	
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 16 - Versant Soleil

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Un total minimal de 40 % d'espace naturel est exigé, comprenant un minimum de 25 % d'espaces naturels conservés et un minimum de 15 % d'espaces renaturalisés après la construction.		

Grille des usages et des normes		Zone		TO-812	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		30	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		40	50	50	50
Superficie minimale d'un lot (m²)		2000	(4)	(4)	(4)
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé			●	●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		16	16	16	16
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale		●		(3)	(3)
H-2 : Habitation bifamiliale			(3)	(3)	(3)
H-3 : Habitation trifamiliale			(3)	(3)	(3)
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			(3)	(3)	(3)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements			(3)(5)	(3)(5)	(3)(5)
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(1)	(1)	(1)	(1)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement		(2)	(2)(5)	(2)(5)	(2)(5)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					●
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		16	16	16	16
Bâti/terrain max. (%)		40	40	40	40

Grille des usages et des normes		Zone		TO-813		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Touristique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		30	30			
Profondeur minimale d'un lot (m)		40	40			
Superficie minimale d'un lot (m²)		1500	1500			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●	●			
Logements/terrain max. (logements/ha)		75	75			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale		●	●			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements		●	●			
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements		●	●			
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		●	●			
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement		●	●			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement		●	●			
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		75	75			
Bâti/terrain max. (%)		60	60			

Grille des usages et des normes		Zone	TO-814			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Environnement naturel			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	45					
Profondeur minimale d'un lot (m)	50					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	1000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Grille des usages et des normes		Zone	VF-814			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		10				

Grille des usages et des normes		Zone	VF-815			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	8 / -				
Latérale totale min./max. (m)	16 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		
PIIA-08 - Corridors de villégiature		
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.		

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)		
PAE-03 - Golf du Diable et du Géant		

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires, ainsi que les usages de tour de traineaux à chiens sur neige. Les usages « bar », « restaurant » et « salle de réception » sont autorisés à titre d'usage complémentaire à l'usage « terrain de golf ». La superficie d'une salle de réception est limitée à 500 m ² .		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-816		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75				
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000	10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●				
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(2)	(1)(2)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15	20				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Latérale min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Latérale totale min./max. (m)	16 / -	16 / -			
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire. (2) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires, ainsi que les usages de tour de traineaux à chiens sur neige.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-817	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000	10000	10000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●		●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		1		1	1
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale			●	(4)	
H-3 : Habitation trifamiliale			●	(4)	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					(4)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					(3)(4)
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●	(4)			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(2)	(2)(4)	(2)	(2)(4)	(2)(4)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement	(1)	(1)(4)	(1)	(1)(4)	(1)(3)(4)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	3,47	3,47	3,47	3,47	3,47
Bâti/terrain max. (%)	15	20	15	20	20

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	●
Jumelée		●	●	●	●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	70	80	70	70
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA-08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un usage de résidence de tourisme.		
(2) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires, ainsi que les usages de tour de traineaux à chiens sur neige.		
(3) Le nombre maximal de logements ou d'unités d'hébergement par bâtiment est fixé à 25.		
(4) Développement en projet intégré obligatoire.		

Grille des usages et des normes		Zone	VF-818			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Ouimet			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		30 / -			
Latérale min./max. (m)		15 / -			
Latérale totale min./max. (m)		30 / -			
Arrière min./max. (m)		30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		- / 5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-819	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000	10000	10000	10000	10000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●		●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5		2,5	2,5
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale			●	(4)	
H-3 : Habitation trifamiliale			●	(4)	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					(4)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					(3)(4)
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●	(4)			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(2)	(2)(4)	(2)	(2)(4)	(2)(4)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement	(1)	(1)(4)	(1)	(1)(4)	(1)(3)(4)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	3,47	3,47	3,47	3,47	3,47
Bâti/terrain max. (%)	15	20	15	20	20

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	●
Jumelée		●	●	●	●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	70	80	70	70
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA-08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement l'usage de résidence de tourisme.		
(2) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires, ainsi que les usages de tour de traineaux à chiens sur neige.		
(3) Le nombre maximal de logements ou d'unités d'hébergement par bâtiment est fixé à 25.		
(4) Développement en projet intégré obligatoire.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-820	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT	Lac Ouimet		
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature		
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75				
Superficie minimale d'un lot (m²)	10 000				
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé	●				
Logements/terrain max. (logements/ha)	1,5				
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(1)				
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif	●				
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation	●				
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	15				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	30 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	30 / -				
Latérale min./max. (m)	15 / -				
Latérale totale min./max. (m)	30 / -				
Arrière min./max. (m)	30 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	- / 5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement l'empiètement d'un terrain de golf existant est autorisé.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-821		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000	10000	10000	10000	10000	10000
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●		●		●
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5		2,5		2,5
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale			●	(4)		
H-3 : Habitation trifamiliale			●	(4)		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					●	(4)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					(3)	(3)(4)
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●	(4)			●	(4)
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)	(1)(4)	(1)	(1)(4)	(1)	(1)(4)
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)	(2)(4)	(2)	(2)(4)	(2)(3)	(2)(3)(4)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		2,5		2,5		2,5
Bâti/terrain max. (%)	15	15	15	15	15	15
Implantation du bâtiment principal						
Structure du bâtiment principal						
Isolée	●	●	●	●	●	●
Jumelée	●	●	●	●	●	●
Contiguë						
Marges						
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -

Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	75 / -	75 / -	75 / -	75 / -	75 / -	75 / -
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)	80	70	80	70	80	70
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA-08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements		
	N° règl.		Date
(1) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires, ainsi que les usages de tour de traineaux à chiens sur neige.			
(2) Uniquement l'usage de résidence de tourisme.			
(3) Le nombre maximal de logements ou d'unités d'hébergement par bâtiment est fixé à 25.			
(4) Développement en projet intégré obligatoire.			

Grille des usages et des normes		Zone	VF-822			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		5				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		30 / -			
Latérale min./max. (m)		15 / -			
Latérale totale min./max. (m)		30 / -			
Arrière min./max. (m)		30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		- / 5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA-08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-823	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●			
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(1)	(1)			
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		8	8		

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -	15 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -	15 / -			
Latérale min./max. (m)	15 / -	15 / -			
Latérale totale min./max. (m)	30 / -	30 / -			
Arrière min./max. (m)	30 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 1	1 / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires, ainsi que les usages de tour de traineaux à chiens sur neige.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-824	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000	10000	10000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●		●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		1		1	1
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale			●	(1)	
H-3 : Habitation trifamiliale			●	(1)	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					(1)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					(1)(4)
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●	(1)			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(3)	(1)(3)	(3)	(1)(3)	(1)(3)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)	(1)(2)	(2)	(1)(2)	(1)(2)(4)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Bâti/terrain max. (%)	15	20	15	20	20

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	●
Jumelée		●	●	●	●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)		6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)		12 / -	12 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)		8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -	65 / -	65 / -	65 / -
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		12,5	12,5	12,5	12,5
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		80	70	80	70
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire.		
(2) Uniquement l'usage de résidence de tourisme.		
(3) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires.		
(4) Le nombre maximal de logements ou d'unités d'hébergement par bâtiment est fixé à 25.		

Grille des usages et des normes		Zone	VF-825			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Ouimet, Lac Beauvallon			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	●					
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		30 / -			
Latérale min./max. (m)		15 / -			
Latérale totale min./max. (m)		30 / -			
Arrière min./max. (m)		30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		- / 5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-826	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000	10000	10000	10000	10000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●		●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5		2,5	2,5
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale			●	(1)	
H-3 : Habitation trifamiliale			●	(1)	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					(1)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					(1)(4)
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●	(1)			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(2)	(1)(2)	(2)	(1)(2)	(1)(2)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement	(3)	(1)(3)	(3)	(1)(3)	(1)(3)(4)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Bâti/terrain max. (%)	15	20	15	20	20

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	●
Jumelée		●	●	●	●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	70	80	70	70
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire.		
(2) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires.		
(3) Uniquement l'usage de résidence de tourisme.		
(4) Le nombre maximal de logements ou d'unités d'hébergement par bâtiment est fixé à 25.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-827	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Beauvallon	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000	10000	10000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)		1		1	1
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale				(1)	
H-3 : Habitation trifamiliale				(1)	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					(1)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					(1)(4)
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		(1)			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(2)	(1)(2)	(2)	(1)(2)	(1)(2)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement	(3)	(1)(3)	(3)	(1)(3)	(1)(3)(4)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	1	1	1	1	1
Bâti/terrain max. (%)	15	20	15	20	20

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	●
Jumelée		●	●	●	●
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80	80	80	80
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA-08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire.		
(2) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires.		
(3) Uniquement l'usage de résidence de tourisme.		
(4) Le nombre maximal de logements ou d'unités d'hébergement par bâtiment est fixé à 25.		

Grille des usages et des normes		Zone	VF-828			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Beauvallon			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15				

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-829			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Beauvallon			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	8 / -				
Latérale totale min./max. (m)	16 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA-08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires.		

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-830			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		30 / -			
Latérale min./max. (m)		15 / -			
Latérale totale min./max. (m)		30 / -			
Arrière min./max. (m)		30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		- / 5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		90			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA-08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-831			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-832			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		5				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		30 / -			
Latérale min./max. (m)		15 / -			
Latérale totale min./max. (m)		30 / -			
Arrière min./max. (m)		30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		- / 5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		90			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA-08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-833			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		5				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		30 / -			
Latérale min./max. (m)		15 / -			
Latérale totale min./max. (m)		30 / -			
Arrière min./max. (m)		30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		- / 5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		90			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-834			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	100					
Profondeur minimale d'un lot (m)	100					
Superficie minimale d'un lot (m²)	20000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)	0,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	8					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -				
Latérale min./max. (m)	15 / -				
Latérale totale min./max. (m)	30 / -				
Arrière min./max. (m)	30 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires, ainsi que les usages de tour de traineaux à chiens sur neige.		

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-835			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		5				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		15 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		15 / -			
Latérale min./max. (m)		15 / -			
Latérale totale min./max. (m)		30 / -			
Arrière min./max. (m)		30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		- / 5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		90			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-836			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		5				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		15 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		15 / -			
Latérale min./max. (m)		15 / -			
Latérale totale min./max. (m)		30 / -			
Arrière min./max. (m)		30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		- / 5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		90			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-837		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000	10000	10000	10000	10000	10000
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●		●		●
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5		2,5		2,5
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale			●	(1)		
H-3 : Habitation trifamiliale			●	(1)		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					●	(1)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					(4)	(1)(4)
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●	(1)				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(2)	(1)(2)	(2)	(1)(2)	(2)	(1)(2)
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement	(3)	(1)(3)	(3)	(1)(3)	(3)(4)	(1)(3)(4)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	2,10
Bâti/terrain max. (%)	15	15	15	15	15	15
Implantation du bâtiment principal						
Structure du bâtiment principal						
Isolée	●	●	●	●	●	●
Jumelée	●	●	●	●	●	●
Contiguë						
Marges						
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -

Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	75 / -	75 / -	75 / -	75 / -	75 / -	75 / -
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)	80	70	80	70	80	70
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA-08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements		
	N° régl.		Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire.			
(2) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires, ainsi que les usages de tour de traineaux à chiens sur neige.			
(3) Uniquement l'usage de résidence de tourisme.			
(4) Le nombre maximal de logements ou d'unités d'hébergement par bâtiment est fixé à 25.			

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-838			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Beauvallon			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		5				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	15 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	15 / -				
Latérale min./max. (m)	15 / -				
Latérale totale min./max. (m)	30 / -				
Arrière min./max. (m)	30 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	- / 5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA-08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-838			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	100					
Profondeur minimale d'un lot (m)	100					
Superficie minimale d'un lot (m²)	20000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)	0,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	8					

Grille des usages et des normes		Zone	VP-840			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m²)	6000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)	0,97					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -			
Latérale min./max. (m)		6 / -			
Latérale totale min./max. (m)		12 / -			
Arrière min./max. (m)		8 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)		12,5			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 3			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels
(1) Habitation aux abords du circuit Mont-Tremblant

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-841			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		5				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	30 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	30 / -				
Latérale min./max. (m)	15 / -				
Latérale totale min./max. (m)	30 / -				
Arrière min./max. (m)	30 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	- / 5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-842			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	8 / -				
Latérale totale min./max. (m)	16 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires.		

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-843			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature, Environnement			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif		●				
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	30 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	30 / -				
Latérale min./max. (m)	15 / -				
Latérale totale min./max. (m)	30 / -				
Arrière min./max. (m)	30 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	- / 5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridors de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La traverse d'un pont récréatif est autorisée au-dessus de la rivière du Diable, tel qu'identifié au plan d'urbanisme.		

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-844			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	100					
Profondeur minimale d'un lot (m)	100					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	20000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	8					

Grille des usages et des normes		Zone	CFA-845			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Grille des usages et des normes		Zone	VF-846			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	60					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(1)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15					

Grille des usages et des normes		Zone		VF-847	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75		
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000		
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé			●		
Logements/terrain max. (logements/ha)			2,5		
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●	(1)		
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(2)	(1)(2)		
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement		(3)	(1)(3)		
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)			2,5		
Bâti/terrain max. (%)		20	30		

Grille des usages et des normes		Zone	VF-848			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Tremblant			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration		(1)				
C-9 : Commerce d'hébergement		●				
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif		●				
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		1				
Bâti/terrain max. (%)		15				

Grille des usages et des normes		Zone		VF-849	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000	10000	10000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●		●	
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5		2,5	
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale			●	(1)	
H-3 : Habitation trifamiliale			●	(1)	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●	(1)			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(2)	(1)(2)	(2)	(1)(2)	
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement	(3)	(1)(3)	(3)	(1)(3)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	2,5	2,5	2,5	2,5	
Bâti/terrain max. (%)	15	20	15	20	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●	●	●	●	
Jumelée	●	●	●	●	
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	70	80	70	
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)	(4)	(4)	(4)	(4)	
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire.		
(2) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires.		
(3) Uniquement un usage de résidence de tourisme.		
(4) Tout bâtiment principal doit respecter une aire d'isolement de 20 mètres mesurée à partir de la limite de la zone VF-850.		

Grille des usages et des normes		Zone	VF-850			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)		30 / -			
Latérale min./max. (m)		15 / -			
Latérale totale min./max. (m)		30 / -			
Arrière min./max. (m)		30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		- / 5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 1			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VF-851			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Tremblant			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	30 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	30 / -				
Latérale min./max. (m)	15 / -				
Latérale totale min./max. (m)	30 / -				
Arrière min./max. (m)	30 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	- / 5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VF-852	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000	10000	10000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●		●	
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5		2,5	
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale			●	(1)	
H-3 : Habitation trifamiliale			●	(1)	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●	(1)			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(2)	(1)(2)	(2)	(1)(2)	
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement	(3)	(1)(3)	(3)	(1)(3)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		2,5	2,5	2,5	2,5
Bâti/terrain max. (%)		15	20	15	20

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●	●	●	●	
Jumelée	●	●	●	●	
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	70	80	70	
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire.		
(2) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires.		
(3) Uniquement un usage de résidence de tourisme.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-853	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Tremblant	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000	10000	10000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●		●	
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5		2,5	
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale			●	(1)	
H-3 : Habitation trifamiliale			●	(1)	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●	(1)			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	●	(1)	●	(1)	
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement	(2)	(1)(2)	(2)	(1)(2)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		2,5	2,5	2,5	2,5
Bâti/terrain max. (%)		15	20	15	20

Grille des usages et des normes		Zone		VF-854		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000	10000	10000	10000	10000	10000
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		●		●		●
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5		2,5		2,5
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale			●	(1)		
H-3 : Habitation trifamiliale			●	(1)		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					●	(1)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					(5)	(1)(5)
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●	(1)				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(2)	(1)(2)	(2)	(1)(2)	(2)	(1)(2)
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement	(3)	(1)(3)	(3)	(1)(3)	(3)(5)	(1)(3)(5)
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Bâti/terrain max. (%)	20	30	20	30	20	30
Implantation du bâtiment principal						
Structure du bâtiment principal						
Isolée	●	●	●	●	●	●
Jumelée			●	●	●	●
Contiguë						
Marges						
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -

Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -	12 / -
Arrière min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	8,5 / -	8,5 / -
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)	80	70	80	70	80	70
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA-23 - Ravage du cerf de Virginie
PIIA-25 - Terrains en pente
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE-03 - Golf du Diable et du Géant

Dispositions spécifiques	Amendements		
	N° régl.		Date
(1) Développement en projet intégré obligatoire.			
(2) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires.			
(3) Uniquement un usage de résidence de tourisme.			
(4) Les sous-sols et/ou mezzanines ne sont pas permis dans cette zone pour les bâtiments de plus de 2 étages.			
(5) Un maximum de 25 logements ou unités d'hébergement par bâtiment est autorisé.			

Grille des usages et des normes		Zone	TO-855			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	TO - Touristique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m²)		5000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(1)				
C-8 : Commerce de restauration		●				
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif		●				
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		30				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	8 / -				
Latérale totale min./max. (m)	16 / -				
Arrière min./max. (m)	8 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	50				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels		

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		
PIIA-08 - Corridors de villégiature		
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.		

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)		
PAE-03 - Golf du Diable et du Géant		

Dispositions spécifiques		Amendements	
		N° régl.	Date
(1) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires. Les usages « bar », « restaurant » et « salle de réception » sont autorisés à titre d'usage complémentaire à l'usage « terrain de golf ». Une salle de réception est limitée à 500 m ² de superficie. Une enseigne installée sur une roche est autorisée pour identifier un usage « terrain de golf ».			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-856	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Récréotouristique	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●	●	●	
Logements/terrain max. (logements/ha)		(4)	(4)	(4)	
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●		
H-3 : Habitation trifamiliale		(5)	(5)		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				(5)	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●	●		
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					(2)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement		(1)	(1)	(1)(6)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		(4)	(4)	(4)	
Bâti/terrain max. (%)		(4)	(4)	(4)	(4)

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	●
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -	
Avant secondaire min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -	
Latérale min./max. (m)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	3 / -	3 / -	6 / -	
Arrière min./max. (m)	6,5 / -	6,5 / -	6,5 / -	7,5 / -	
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	(3)	(3)	(3)		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	50 / -	50 / -	50 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	(4)	(4)	(4)	(4)	
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE-04 - Golf de la Bête et de l'Aiglon

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un usage de résidence de tourisme.		
(2) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires, ainsi que les centres d'équitation d'au plus 25 unités animales.		
(3) La largeur minimale d'un bâtiment est fixée à 6 mètres pour un bâtiment de moins de 2 étages et à 5 mètres pour un bâtiment de 2 étages et plus.		
(4) Calculé sur l'ensemble de la superficie des zones TM-669, TM-660 et TM-682. Des dispositions particulières du chapitre 12 s'appliquent à la présente zone.		
(5) Développement en projet intégré obligatoire.		
(6) Le nombre maximal d'unité d'hébergement par bâtiment est fixé à 6.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-857	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé		●	●	●	●
Logements/terrain max. (logements/ha)		(4)	(4)	(4)	
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●		
H-3 : Habitation trifamiliale		(5)	(5)		
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements				(5)	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●	●		
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					(2)
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement		(1)	(1)	(1)(6)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		(4)	(4)	(4)	
Bâti/terrain max. (%)		(4)	(4)	(4)	(4)

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●		●	●
Jumelée			●		
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	(3)	(3)	(3)		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	50 / -	50 / -	50 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	(4)	(4)	(4)	(4)	
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-04 - Golf de la Bête et de l'Aiglon

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Uniquement un usage de résidence de tourisme.		
(2) Uniquement les usages de terrain de golf et académie de golf de même que leurs usages complémentaires, ainsi que les centres d'équitation d'au plus 25 unités animales.		
(3) La largeur minimale d'un bâtiment est fixée à 6 mètres pour un bâtiment de moins de 2 étages et à 5 mètres pour un bâtiment de 2 étages et plus.		
(4) Calculé sur l'ensemble de la superficie des zones TM-669, TM-660 et TM-682. Des dispositions particulières du chapitre 12 s'appliquent à la présente zone.		
(5) Développement en projet intégré obligatoire.		
(6) Le nombre maximal d'unité d'hébergement par bâtiment est fixé à 6.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-858			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère			
		BASSIN VERSANT					
		SOMMET DE MONTAGNE					
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE					
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Récréotouristique			
Lotissement							
Dimensions d'un lot							
Largeur minimale d'un lot (m)							
Profondeur minimale d'un lot (m)							
Superficie minimale d'un lot (m ²)	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Zonage							
Projet intégré							
Projet intégré autorisé	●	●	●	●	●	●	
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
Usage principal							
Classe d'usages « Habitation (H) »							
H-1 : Habitation unifamiliale							
H-2 : Habitation bifamiliale			(3)	(3)			
H-3 : Habitation trifamiliale			(3)	(3)			
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					●	●	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					●	●	
H-6 : Maison mobile							
H-7 : Parc de maisons mobiles							
Classe d'usages « Villégiature (V) »							
V-1 : Habitation unifamiliale	(3)	(3)					
Classe d'usages « Commerce (C) »							
C-1 : Commerce et services de proximité							
C-2 : Commerce et services à portée élargie							
C-3 : Services professionnels et bureaux							
C-4 : Commerce artériel léger							
C-5 : Commerce artériel lourd							
C-6 : Commerce pétrolier							
C-7 : Commerce de récréation							(2)
C-8 : Commerce de restauration							
C-9 : Commerce d'hébergement	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille							
C-11 : Commerce à incidence							
Classe d'usages « Industrie (I) »							
I-1 : Industrie légère							
I-2 : Industrie moyenne							
I-3 : Industrie lourde							
I-4 : Extraction							
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »							
P-1 : Communautaire de voisinage							
P-2 : Communautaire d'envergure							
P-3 : Communautaire récréatif							
P-4 : Terrain de stationnement							
P-5 : Utilité publique légère							
P-6 : Utilité publique moyenne							
P-7 : Utilité publique lourde							
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »							
A-1 : Agriculture et pisciculture							
A-2 : Fermette							
A-3 : Élevage							
A-4 : Foresterie et sylviculture							
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
Classe d'usages « Conservation (CO) »							
CO-1 : Conservation							
Mixité d'usages obligatoire							
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)							
Rapports							
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)							
Bâti/terrain max. (%)							
Implantation du bâtiment principal							
Structure du bâtiment principal							
Isolée	●		●		●		●
Jumelée		●		●		●	
Contiguë							
Marges							
Avant min./max. (m)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Avant secondaire min./max. (m)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Latérale min./max. (m)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -	6 / -
Arrière min./max. (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Architecture du bâtiment principal							
Dimensions du bâtiment principal							
Largeur min./max. (m)	10 / -	6 / -	10 / -	6 / -			

Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	55 / -	65 / -	55 / -			
Hauteur du bâtiment							
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)							
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	16
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	- / 4
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)							
Aménagement d'un terrain							
Végétalisation							
Espace naturel (%)							
Surface végétalisée du terrain min. (%)							
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)							
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)							
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)							
Bande tampon							
Type exigé / largeur min. (m)							
Entreposage extérieur							
Type autorisé							
Étalage extérieur							
Type autorisé							

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
PAE-05 - Le Maître

Dispositions spécifiques	Amendements		
	N° règl.		Date
(1) Uniquement un usage de résidence de tourisme. (2) Uniquement les usages du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure extensive ». Le nombre maximale d'unités animales est de 25 pour un centre équestre.			

Grille des usages et des normes		Zone	CO-859			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-860			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-861			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-862			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CO-863	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Conservation	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE		●	
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000			
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1: Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)					

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-864			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-865			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-866			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-867			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-868			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-869			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-870			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-871			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VP-900		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50	50		
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75	75		
Superficie minimale d'un lot (m ²)		6000	10000	6000		
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité				(3)		
C-2 : Commerce et services à portée élargie				(3)		
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration				(4)		
C-9 : Commerce d'hébergement				(5)		
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -	30 / -	10 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -	30 / -	10 / -		
Latérale min./max. (m)	5 / -	30 / -	5 / -		
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	60 / -	10 / -		
Arrière min./max. (m)	10 / -	30 / -	10 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11	11		
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	80	70		
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale.		
(2) Uniquement un usage d'acériculture et érablière artisanale.		
(3) Un seul commerce des sous-groupes d'usages commerce et service de proximité et commerce et services à portée élargie est permis dans la zone et la vente de produits alimentaires limité à 100 m ² de superficie de plancher maximum.		
(4) Excluant les usages de restaurant saisonnier et restaurant routier. Les terrasses commerciales sont autorisées dans la zone.		
(5) Uniquement les usages d'auberge d'un maximum de 12 chambres et hôtel de 13 à 19 chambres.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-901		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-902		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		4000	4000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)	(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)		2,5	2,5			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
H-2 : Habitation bifamiliale		●	●			
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement		(2)	(2)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		2,5	2,5			
Bâti/terrain max. (%)		12	12			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-901		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone	VP-904			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	6000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1,67					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15					

Grille des usages et des normes		Zone		VP-905		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1,67				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-906		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-907		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75				
Superficie minimale d'un lot (m²)	10000	10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)	(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)	1	1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●	●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement		(2)				
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		1				
Bâti/terrain max. (%)	11	11				

Grille des usages et des normes		Zone		VP-908		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Ouimet			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)						
Profondeur minimale d'un lot (m)						
Superficie minimale d'un lot (m ²)						
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		5				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	95				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridor de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VP-909	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT	Lac Ouimet		
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature		
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)					
Profondeur minimale d'un lot (m)					
Superficie minimale d'un lot (m ²)					
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		5			

Implantation du bâtiment principal						
Structure du bâtiment principal						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
Marges						
Avant min./max. (m)		7,5 / -				
Avant secondaire min./max. (m)		7,5 / -				
Latérale min./max. (m)		3 / -				
Latérale totale min./max. (m)		6 / -				
Arrière min./max. (m)		8 / -				
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)		- / 5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)						
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)						
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)		95				
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VP-910		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage			(2)			
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		2				
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-911		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-912	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant	
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet	
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50	50	
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75	75	
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000	12000	16000	16000	
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé	(1)	(1)	(1)	(1)	
Logements/terrain max. (logements/ha)	1	0,833	0,625	0,625	
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●		●	●	
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(2)	(2)	(2)	
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement		(2)(3)	(2)(4)	(2)(4)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		2	2	2	
Bâti/terrain max. (%)	12	12	12	12	

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●	●	
Jumelée				●	
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -		
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -	8 / -	8 / -		
Latérale min./max. (m)	6 / -	6 / -	6 / -		
Latérale totale min./max. (m)	12 / -	12 / -	12 / -		
Arrière min./max. (m)	15 / -	8 / -	8 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m²)	90 / -	90 / -	65 / -	65 / -	
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	70	70	70	
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale.		
(2) Toute institution de formation spécialisée reliée aux usages autorisés des groupes « commerce de récréation » ou « commerce d'hébergement » doit être rattachée à une ressource particulière du milieu ou servir à des fins culturelles, sportives ou d'aventure. Cet usage est autorisé uniquement à titre d'usage complémentaire à un usage « commerce d'hébergement »		
(3) Uniquement l'usage d'hôtel et complexe hôtelier de 20 chambres et plus.		
(4) Uniquement l'usage résidence de tourisme.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-913		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-915	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50				
Profondeur minimale d'un lot (m)	75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)	12000				
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation	(2)				
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	12				

Implantation du bâtiment principal						
Structure du bâtiment principal						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
Marges						
Avant min./max. (m)		8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -				
Latérale min./max. (m)		8 / -				
Latérale totale min./max. (m)		16 / -				
Arrière min./max. (m)		15 / -				
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)		7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		90 / -				
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)						
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 4				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)		70				
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridor de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement les usages de commerce de récréation extérieure intensive et extensive non motorisée. Le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30 pour un centre équestre.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-916		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		12000	12000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation		(2)				
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement		(3)	(4)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		1	1			
Bâti/terrain max. (%)		19	19			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Latérale min./max. (m)		8 / -	8 / -		
Latérale totale min./max. (m)		16 / -	16 / -		
Arrière min./max. (m)		15 / -	15 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 5	1 / 5		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		70	70		
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridor de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale.		
(2) Uniquement les usages de commerce de récréation extérieure intensive et extensive non motorisée. Le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30 pour un centre équestre.		
(3) Uniquement l'usage complexe hôtelier de 20 chambres et plus. Le nombre maximal de chambres ou suites par bâtiment est fixé à 15 dans au plus 2 bâtiments.		

Grille des usages et des normes		Zone	VP-917			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère			
		BASSIN VERSANT	Lac Ouimet			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation	(2)					
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	10					

Implantation du bâtiment principal						
Structure du bâtiment principal						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
Marges						
Avant min./max. (m)		7 / -				
Avant secondaire min./max. (m)		7 / -				
Latérale min./max. (m)		6 / -				
Latérale totale min./max. (m)		12 / -				
Arrière min./max. (m)		15 / -				
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)						
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)						
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)						
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		- / 1				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)		80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PIIA 08 - Corridor de villégiature

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale.		
(2) Uniquement les commerces de récréation extérieure intensive et extensive non motorisée.		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-918		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-919		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)	(1)			
Logements/terrain max. (logements/ha)		1	1			
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●	●			
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement		(2)	(2)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		1	1			
Bâti/terrain max. (%)		15	15			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-920		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-921		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique bassin versant		
		BASSIN VERSANT		Lac Ouimet		
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-922		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VF-923	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		12000			
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale					
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement		(2)			
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)		1			
Bâti/terrain max. (%)		12			

Implantation du bâtiment principal						
Structure du bâtiment principal						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
Marges						
Avant min./max. (m)		8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)		8 / -				
Latérale min./max. (m)		6 / -				
Latérale totale min./max. (m)		12 / -				
Arrière min./max. (m)		8 / -				
Architecture du bâtiment principal						
Dimensions du bâtiment principal						
Largeur min./max. (m)		7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)		65 / -				
Hauteur du bâtiment						
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)						
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)						
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)						
Aménagement d'un terrain						
Végétalisation						
Espace naturel (%)		80				
Surface végétalisée du terrain min. (%)						
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)						
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)						
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)						
Bande tampon						
Type exigé / largeur min. (m)						
Entreposage extérieur						
Type autorisé						
Étalage extérieur						
Type autorisé						

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridors de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement l'usage hotel de plus de 20 chambres. Un maximum de 80 unités d'hébergement est autorisé pour l'ensemble de la zone.		

Grille des usages et des normes		Zone	CF-924			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique bassin versant			
		BASSIN VERSANT	Lac Beauvallon			
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	15 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PIIA 08 - Corridor de villégiature
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VP-925			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature paysagère			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	4000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	2,5					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	15					

Grille des usages et des normes		Zone	CF-927			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Corridor faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Villégiature			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		100				
Profondeur minimale d'un lot (m)		100				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		8				

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	8 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	8 / -				
Latérale min./max. (m)	6 / -				
Latérale totale min./max. (m)	12 / -				
Arrière min./max. (m)	15 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels
Habitation aux abords du Circuit Mont-Tremblant

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	VF-928			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Environnement naturel			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	11					

Grille des usages et des normes		Zone	VF-929			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Villégiature faunique			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE	●			
		CORRIDOR DE SIGNATURE	Environnement naturel			
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé	(1)					
Logements/terrain max. (logements/ha)	1					
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale	●					
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)	11					

Grille des usages et des normes		Zone		VF-930		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Environnement naturel		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation			(2)			
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -	10 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -	10 / -			
Latérale min./max. (m)	5 / -	5 / -			
Latérale totale min./max. (m)	10 / -	10 / -			
Arrière min./max. (m)	10 / -	10 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement les usages de commerce de récréation extérieure intensive et extensive non motorisée à l'exclusion des usages suivant: ciné-parc, golf, terrain de camping, mini-golf, centre de ski alpin, ciné-parc. Le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30 pour un centre équestre.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-931		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●		
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Environnement naturel		
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		10000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé		(1)				
Logements/terrain max. (logements/ha)		1				
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		11	11			

Grille des usages et des normes		Zone		CF-932	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Corridor faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Environnement naturel	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)		100			
Profondeur minimale d'un lot (m)		100			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		20000			
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale		●			
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation		●			
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)		5			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	10 / -				
Avant secondaire min./max. (m)	10 / -				
Latérale min./max. (m)	5 / -				
Latérale totale min./max. (m)	10 / -				
Arrière min./max. (m)	10 / -				
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -				
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11				
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2				
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	90				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		VP-933		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		25000	4000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation			(2)			
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		12	12			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -	3 / -			
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	6 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	70	70			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-02 : Chemin enchanté

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement les usages de commerce de récréation extérieure intensive et extensive non motorisée à l'exclusion des usages suivant: ciné-parc, golf, terrain de camping, mini-golf, centre de ski alpin, ciné-parc. Le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30 pour un centre équestre. (3) La construction de puits d'alimentation en eau est prohibée. L'alimentation en eau potable doit provenir d'une zone autre que les zones VP-546, VP-542, VP934 et VP-933		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-934		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)		25000	4000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation			(2)			
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		12	12			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)		7,5 / -	7,5 / -		
Avant secondaire min./max. (m)		7,5 / -	7,5 / -		
Latérale min./max. (m)		3 / -	3 / -		
Latérale totale min./max. (m)		6 / -	6 / -		
Arrière min./max. (m)		7,5 / -	7,5 / -		
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)		7 / -	7 / -		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m²)		65 / -	65 / -		
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)		1 / 2	1 / 2		
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)		70	70		
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

PAE-02 : Chemin enchanté

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale. (2) Uniquement les usages de commerce de récréation extérieure intensive et extensive non motorisée à l'exclusion des usages suivant: ciné-parc, golf, terrain de camping, mini-golf, centre de ski alpin, ciné-parc. Le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30 pour un centre équestre. (3) La construction de puits d'alimentation en eau est prohibée. L'alimentation en eau potable doit provenir d'une zone autre que les zones VP-546, VP-542, VP934 et VP-933		

Grille des usages et des normes		Zone		VP-935	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75			
Superficie minimale d'un lot (m²)	6000	10000			
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d'usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale					
H-3 : Habitation trifamiliale					
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements					
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d'usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●				
Classe d'usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d'usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture		(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
Classe d'usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	15	11			

Grille des usages et des normes		Zone		VP-936		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère		
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE				
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50	50			
Profondeur minimale d'un lot (m)		75	75			
Superficie minimale d'un lot (m ²)		6000	10000			
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale		●				
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture			(2)			
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation						
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)		15	11			

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)	7,5 / -	30 / -			
Avant secondaire min./max. (m)	7,5 / -	30 / -			
Latérale min./max. (m)	3 / -	30 / -			
Latérale totale min./max. (m)	6 / -	60 / -			
Arrière min./max. (m)	7,5 / -	30 / -			
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)	7 / -	7 / -			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m ²)	65 / -	65 / -			
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)	11	11			
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)	1 / 2	1 / 2			
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	80	80			
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m ²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PAE-14-Terrains municipaux Coupal /Émond

Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Règlement sur le zonage de performance environnementale.		
(2) Uniquement un usage d'acériculture et érablière artisanale.		

Grille des usages et des normes		Zone		VF-937	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature faunique	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE		●	
		CORRIDOR DE SIGNATURE			
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000	10000	10000	10000	10000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé	(1)		(1)	(1)	(1)
Logements/terrain max. (logements/ha)	1		1	1	1
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale			(2)	(2)	(2)
H-3 : Habitation trifamiliale			(2)	(2)	(2)
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			(2)	(2)	(2)
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●		(2)	(2)	(2)
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					
C-3 : Services professionnels et bureaux					
C-4 : Commerce artériel léger					
C-5 : Commerce artériel lourd					
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation		(3)			
C-8 : Commerce de restauration					
C-9 : Commerce d'hébergement			(4)	(4)	
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)			1	1	
Bâti/terrain max. (%)	11	11	3	3	3

Grille des usages et des normes		Zone		VP-938	
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME		Villégiature paysagère	
		BASSIN VERSANT			
		SOMMET DE MONTAGNE			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE			
		CORRIDOR DE SIGNATURE		Villégiature	
Lotissement					
Dimensions d'un lot					
Largeur minimale d'un lot (m)	50	50	50	50	50
Profondeur minimale d'un lot (m)	75	75	75	75	75
Superficie minimale d'un lot (m ²)	4000	4000	4000	4000	4000
Zonage					
Projet intégré					
Projet intégré autorisé					
Logements/terrain max. (logements/ha)					
Usage principal					
Classe d’usages « Habitation (H) »					
H-1 : Habitation unifamiliale					
H-2 : Habitation bifamiliale			●	●	
H-3 : Habitation trifamiliale			(1)	(1)	
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements			(1)	(1)	
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements					
H-6 : Maison mobile					
H-7 : Parc de maisons mobiles					
Classe d’usages « Villégiature (V) »					
V-1 : Habitation unifamiliale	●	●			
Classe d’usages « Commerce (C) »					
C-1 : Commerce et services de proximité					
C-2 : Commerce et services à portée élargie					(2)
C-3 : Services professionnels et bureaux					(2)
C-4 : Commerce artériel léger					(2)
C-5 : Commerce artériel lourd					(2)
C-6 : Commerce pétrolier					
C-7 : Commerce de récréation					(2)
C-8 : Commerce de restauration					(2)
C-9 : Commerce d'hébergement					
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille					
C-11 : Commerce à incidence					
Classe d’usages « Industrie (I) »					
I-1 : Industrie légère					
I-2 : Industrie moyenne					
I-3 : Industrie lourde					
I-4 : Extraction					
Classe d’usages « Public et communautaire (P) »					
P-1 : Communautaire de voisinage					
P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif					
P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère					
P-6 : Utilité publique moyenne					
P-7 : Utilité publique lourde					
Classe d’usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette					
A-3 : Élevage					
A-4 : Foresterie et sylviculture					
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d’animaux domestiques					
Classe d’usages « Conservation (CO) »					
CO-1 : Conservation					
Mixité d'usages obligatoire					
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)					
Rapports					
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)					
Bâti/terrain max. (%)	11	11	3	3	3

Grille des usages et des normes		Zone	CO-939			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-940			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-941			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-942			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-943			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-944			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-945			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-946			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-947			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-948			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-949			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-950			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-951			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-952			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-953			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone		CO-954		
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-955			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-956			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-957			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-958			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-959			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-960			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-961			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-962			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-963			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-964			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-965			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-966			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-967			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-968			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-969			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-970			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-971			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-972			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-973			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-974			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-975			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-976			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-977			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-978			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-979			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-980			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-981			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-982			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-983			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-984			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-985			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-986			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)		50				
Profondeur minimale d'un lot (m)		75				
Superficie minimale d'un lot (m ²)		10000				
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1: Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation		●				
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						

Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s’appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d’aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° règl.	Date

Grille des usages et des normes		Zone	CO-987			
 Ville de MONT-TREMBLANT		AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME	Conservation			
		BASSIN VERSANT				
		SOMMET DE MONTAGNE	●			
		RAVAGE DU CERF DE VIRGINIE				
		CORRIDOR DE SIGNATURE				
Lotissement						
Dimensions d'un lot						
Largeur minimale d'un lot (m)	50					
Profondeur minimale d'un lot (m)	75					
Superficie minimale d'un lot (m ²)	10000					
Zonage						
Projet intégré						
Projet intégré autorisé						
Logements/terrain max. (logements/ha)						
Usage principal						
Classe d'usages « Habitation (H) »						
H-1 : Habitation unifamiliale						
H-2 : Habitation bifamiliale						
H-3 : Habitation trifamiliale						
H-4 : Habitation multifamiliale de 4 à 6 logements						
H-5 : Habitation multifamiliale de plus de 6 logements						
H-6 : Maison mobile						
H-7 : Parc de maisons mobiles						
Classe d'usages « Villégiature (V) »						
V-1 : Habitation unifamiliale						
Classe d'usages « Commerce (C) »						
C-1 : Commerce et services de proximité						
C-2 : Commerce et services à portée élargie						
C-3 : Services professionnels et bureaux						
C-4 : Commerce artériel léger						
C-5 : Commerce artériel lourd						
C-6 : Commerce pétrolier						
C-7 : Commerce de récréation						
C-8 : Commerce de restauration						
C-9 : Commerce d'hébergement						
C-10 : Commerce de recyclage de ferraille						
C-11 : Commerce à incidence						
Classe d'usages « Industrie (I) »						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
Classe d'usages « Public et communautaire (P) »						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
Classe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
Classe d'usages « Conservation (CO) »						
CO-1 : Conservation	●					
Mixité d'usages obligatoire						
Superficie d'un rez-de-chaussée occupée par un usage d'une classe autre que « Habitation (H) » min. (%)						
Rapports						
Unités d'hébergement/terrain max. unités/ha)						
Bâti/terrain max. (%)						
Implantation du bâtiment principal						

Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min./max. (m)					
Avant secondaire min./max. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Latérale totale min./max. (m)					
Arrière min./max. (m)					
Architecture du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min./max. (m)					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment min./max. (m2)					
Hauteur du bâtiment					
Hauteur max. mesurée à partir de la couronne de rue (m)					
Hauteur max. mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent (m)					
Nombre d'étage(s) min./max. (en étage)					
Hauteur max. du plancher du rez-de-chaussée (m)					
Aménagement d'un terrain					
Végétalisation					
Espace naturel (%)	100				
Surface végétalisée du terrain min. (%)					
Surface végétalisée de la cour avant min. (%)					
Nombre d'arbres sur l'ensemble du terrain min. (unité/m²)					
Nombre d'arbres en cour avant et avant secondaire min. (unité/m linéaire ou unité)					
Bande tampon					
Type exigé / largeur min. (m)					
Entreposage extérieur					
Type autorisé					
Étalage extérieur					
Type autorisé					

Usages conditionnels

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Les dispositions du règlement sur les PIIA peuvent s'appliquer en fonction du site, du bâtiment ou des travaux projetés.

Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Dispositions spécifiques	Amendements	
	N° régl.	Date